



RAPPORT
annuel

galian



1^{er} GARANT
DU MARCHÉ
DE L'IMMOBILIER

11 545
CLIENTS-SOCIÉTAIRES

11,2
MILLIARDS
D'EUROS
DE FONDS GARANTIS
AU 31/12/2022

NOTRE MISSION

« ACCOMPAGNER
LES PROFESSIONNELS
DE L'IMMOBILIER
DANS LE DÉVELOPPEMENT
DE LEUR ACTIVITÉ EN
CONSTRUISANT AVEC
EUX L'OFFRE LA PLUS
ADAPTÉE À LEURS BESOINS. »

GALIAN est une société d'assurance indépendante créée par et pour les professionnels de l'immobilier, et ça change tout ! Chez GALIAN, la réussite est forcément collective. Nous avons à cœur de faire progresser nos clients en construisant avec eux l'offre d'assurance la plus adaptée à leurs besoins. Une façon d'agir qui trouve naturellement sa source dans nos valeurs coopératives d'écoute, de partage et qui est portée par l'ensemble de nos métiers.

Spécialiste des professionnels de l'immobilier, nous connaissons leurs enjeux et leurs problématiques, nous avons la capacité de leur assurer la sérénité et la confiance qui leur permettront d'avancer au quotidien. Garant-leader du secteur, nous proposons l'offre d'assurance la plus complète du marché, dans les plus hauts standards d'efficacité, capable de répondre précisément à leurs besoins.

Nous sommes les spécialistes de l'immobilier engagés pour la réussite de vos projets. Clients-sociétaires, vous participez à ce mouvement. Ensemble, nous avançons vers toujours plus de performance, d'innovation et de responsabilité.

Sommaire

4 Édito

6 Gouvernance

10 Galian en 2022

- 12 • LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE
- 14 • LES CHIFFRES-CLÉS
- 18 • 2022, UNE ANNÉE DE RETROUVAILLES
- 22 • LES PRODUITS ET SERVICES GALIAN
- 30 • LES PERSPECTIVES 2023

32 Rapport de gestion

- 34 • LES RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE
- 38 • LES COMPTES CONSOLIDÉS DE GALIAN
- 41 • ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
- 59 • LES COMPTES SOCIAUX DE GALIAN
- 64 • ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
- 70 • ANNEXES SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- 72 • LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le message du Président

Chers Sociétaires,

J'ai le plaisir, aux côtés des membres du Conseil d'administration de GALIAN et de son Directeur général, de faire le point sur les résultats consolidés de votre groupe, le Groupe GALIAN, auxquels vous êtes toutes et tous, chaque année, plus nombreux à participer. Avant d'évoquer avec vous les faits marquants de l'exercice 2022, qui sont détaillés dans le présent rapport annuel, je souhaiterais d'abord, avec fierté, vous rappeler qui nous sommes.



Créée en 1965, avant même l'avènement de la loi Hoguet, l'ancienne « Caisse de Garantie » fut imaginée et mise en chantier par d'audacieux et visionnaires professionnels de l'immobilier des Alpes-Maritimes, membres de la FNAIM.

Avec la certitude de la pertinence de leurs missions, ils organisèrent alors un « tour de France », afin de convaincre leurs confrères de la nécessité d'apporter aux consommateurs, c'est-à-dire les clients de leurs agences, sécurité et protection, en contrepartie de la confiance que ceux-ci leur témoignaient.

C'est ainsi que furent réunis les fonds nécessaires à la création de la première Caisse de Garantie de l'histoire de l'immobilier français, qui donna naissance à des initiatives similaires, et surtout, convainquit le législateur de la pertinence et de l'intelligence de ce mécanisme de cautionnement mutuel.

Voilà donc notre ADN : la responsabilité, la sécurité, le professionnalisme, la confraternité... dit autrement, le respect de nos clients et la fierté de nos métiers ! Ces gènes que nous nous efforçons de faire vivre chez GALIAN, en améliorant chaque année leurs performances héréditaires, par le nombre de professionnels qui nous rejoignent, par l'élargissement de nos produits et services, et par des résultats qui prouvent la pertinence de nos choix.

Ces quelques mots nous rappellent d'où nous venons, en insistant sur notre volonté affichée de respecter cet héritage, et font la transition pour vous dire où nous en sommes et où nous allons.

Où en sommes-nous ?

L'année 2022 aura été pour le groupe GALIAN, comme pour ses sociétaires, une excellente année.

Ce sont 305 nouveaux sociétaires qui nous ont rejoints – nous en comptons 11 545 en fin d'exercice – alors que les garanties financières délivrées ont progressé de 751 millions d'euros. Nous confirmons de très loin notre place de leader national avec un total de près de 11,2 milliards d'euros de fonds mandants garantis.

En ce qui concerne la garantie financière, la raison de ce succès est triple : notre connaissance des métiers et de ses exigences, notre dynamique commerciale, ainsi que la qualité de nos audits et des conseils qui leur sont attachés.

La progression de nos autres activités est également remarquable, notamment la garantie des loyers impayés, dont GALIAN Assurances est l'un des porteurs de risques majeurs en France, avec fin 2022, 74 000 lots pour près de 14 millions d'euros de cotisations. Un bémol néanmoins pour ce produit dont la marge d'évolution reste énorme avec nombre de confrères restant à convaincre que cette garantie fait partie intégrante de leur mission de conseil et valorise à la fois leur métier et la croissance de leur cabinet.

Dans le domaine du courtage, GALIAN Courtage poursuit également sa forte croissance tant sur la distribution des produits du groupe, que sur ceux pour lesquels elle est en partenariat avec d'autres porteurs de risques ou courtiers.

Je tiens en particulier à souligner la qualité de notre offre assurance multirisque habitation (MRH) pour les locataires, bénéficiant d'un tunnel de souscription simple et rapide, permettant de souscrire en quelques clics, en totale conformité réglementaire, un contrat simple, complet et compétitif. Par cette démarche, GALIAN donne aux administrateurs de biens, la possibilité de proposer un service qui respecte des standards de qualité élevés et sécurise la location, et de se positionner sur ce produit en challengers des grands groupes nationaux...

Là aussi, nous devons faire preuve de beaucoup de conviction car malgré des résultats encourageants, il nous reste encore beaucoup à faire pour persuader nos sociétaires de l'intérêt de ces innovations dont la pertinence est avérée sur le terrain par le succès incontestable rencontré chez certains utilisateurs.

Notre activité courtage représente désormais un volume de commissions de 9,4 millions d'euros et génère pour nos partenaires 41,6 millions d'euros de primes, pour un total de près de 136 000 contrats. Nous pourrions, sans ambition démesurée, doubler ou tripler ces résultats, tant le potentiel de nos portefeuilles est prometteur !

En termes de bilan financier, le développement de nos activités sur les trois branches de la garantie financière, de la garantie des loyers et du courtage, nous a permis, en 2022, de dégager un résultat net consolidé de près de 8,4 millions d'euros, et ce sans à aucun moment avoir fait l'impasse sur la maîtrise de nos risques tant au niveau de la garantie financière que de la garantie des loyers impayés.

Où allons-nous ?

Notre plan stratégique 2021-2023 touche à sa fin. Nos efforts ont porté et portent encore sur le renforcement d'une culture d'entreprise centrée sur la satisfaction de nos clients-sociétaires, l'amélioration de notre efficacité opérationnelle, le développement de notre position sur nos marchés, et enfin, la modernisation de nos systèmes d'information.

Cela se traduit concrètement notamment par notre nouvelle charte graphique, la modernisation de notre espace client, la refonte du produit GLI, l'optimisation du service agréments locataires, la simplification de la gestion des sinistres GLI, la remise à plat de nos sites Galian.fr et creermonagence.immo, la digitalisation de nos produits d'assurance habitation (MRH et PNO), la création de notre offre cybersécurité, la création du produit conformité LCB-FT agents immobiliers, l'optimisation du parcours téléphonique clients, la sensibilisation des collaborateurs à la relation clients, le renforcement de l'or-

ganisation commerciale, la modernisation de l'architecture informatique. Ces très nombreuses améliorations s'inscrivent dans le respect de notre logique centrée sur nos clients. Nos résultats commerciaux comme financiers montrent qu'à fin 2023, la grande majorité de nos objectifs stratégiques seront atteints ou dépassés.

Nous allons donc, dès le mois de juin, avec l'ensemble des équipes entamer la réflexion en vue de l'élaboration du prochain plan stratégique qui couvrira les années 2024 – 2026, et devra à nouveau être porteur d'ambitions tant pour GALIAN, que pour ses sociétaires.

Nous avons souhaité innover cette année dans cette démarche avec la volonté de vous impliquer pleinement dans notre future trajectoire : nous allons ainsi initier rapidement une vaste enquête clients, avec l'ambition de mieux comprendre vos besoins et vos demandes, afin que notre prochain plan stratégique identifie et prenne en compte vos priorités.

Je profite de ce message pour remercier nos partenaires, assureurs, réassureurs, courtiers, prestataires innovants, qui nous font confiance et nous aident à progresser. J'ajoute également que le Conseil d'administration est particulièrement reconnaissant à ses Délégués pour leur implication sur le terrain, au travers de la diffusion des messages de GALIAN et de leur intervention efficace dans la distribution de nos produits.

Je terminerai en remerciant les Chambres FNAIM pour l'accueil qui nous est réservé dans leurs assemblées, indépendamment des accords de collaboration qui nous lient et nous permettent de mieux informer et servir ceux de nos sociétaires qui sont adhérents de la FNAIM, première organisation professionnelle de l'immobilier français, avec laquelle GALIAN entretient, comme je le rappelais en préambule, des liens historiquement privilégiés.

Enfin, je vous rappelle que vous aurez à vous prononcer sur le renouvellement de trois administrateurs dont les mandats sont à échéance et à la nomination de deux nouveaux administrateurs, ce qui portera notre Conseil d'administration à 12 membres.

Je vous remercie, Chers Sociétaires, pour votre confiance et votre fidélité et je vous assure, avec le Conseil d'administration, le Directeur général et l'ensemble des collaborateurs de GALIAN – particulièrement investis et engagés – de notre ferme détermination à toujours mieux répondre à vos attentes et d'œuvrer au développement de vos structures.

Gérard COL
Président

Le Conseil d'administration

LÉGENDES COMPOSITION DES COMITÉS

- Comité des risques

Président
- Comité des nominations

Président
- Comité des rémunérations

Président
- Commission Garantie financière

Président
- Commission stratégie et développement

Président
- Commission des risques techniques et opérationnels

Président
- Commission des finances

Président

Les années correspondent à la période couverte par le mandat.

(1) Démission en octobre 2022.

(2) Démission en février 2023.

(3) Cooptation de MOULIN DES PRES en février 2022 et ratification à l'Assemblée générale de mai 2022.

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Catherine JEUFAUX
AGENCE DU GRAND PARIS & STATES
(PARIS – 75)
2022 – 2027⁽¹⁾

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Olivier PRINCIVALLE
MOULIN DES PRES
(PARIS – 75)
2019 – 2024⁽²⁾⁽³⁾

MEMBRE DU BUREAU DU CONSEIL

1^{ER} VICE-PRÉSIDENT
Bruno HOUSSIN
PROXIMMO SARL
(REDON – 35)
2018 – 2023

MEMBRE DU BUREAU DU CONSEIL

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Cyril MESSIKA
PLANET IMMOBILIER SAS
(JUAN-LES-PINS – 06)
2022 – 2027

MEMBRE DU BUREAU DU CONSEIL

PRÉSIDENT
Gérard COL
2019-2023
COOPTATION
LE 24 MAI 2019 RATIFIÉE
LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 2020

MEMBRE DU BUREAU DU CONSEIL

2^E VICE-PRÉSIDENT
Hugues DEVAUX
CABINET DEVAUX SARL
(NANCY – 54)
2021 – 2026

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Louis VESPERINI
FONCIA AMYOT GILLET
(MELUN – 77)
2020 – 2025



MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

François-Xavier GUI
GUI IMMOBILIER
(MARSEILLE – 13)
2020 – 2025

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Charles DANIEL
CHARLES DANIEL
IMMOBILIER SARL
(AX-LES-THERMES – 09)
2019 – 2024

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Marion BOLLAERT
IMMOPROS
(CALAIS – 62)
2022 – 2026

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

André LACABE
CABINET LACABE
(SAINT-JEAN-DE-LUZ – 64)
2018 – 2023

MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stéphane GLUCKSMANN
CITYA HOREAU
COUFFON SARL
(LE MANS – 72)
2020 – 2025

Assemblée générale du 17/05/2022

Lors de l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2022, 2 mandats d'administrateur arrivés à échéance ont été renouvelés.

Il s'agissait des mandats de :

- La société **AGENCE DU GRAND PARIS & STATES SARL**, représentée par Madame Catherine JEUFRAUX,
- La société **PLANET IMMOBILIER**, représentée par Monsieur Cyril MESSIKA.

En outre, l'Assemblée Générale a procédé à la ratification des décisions prises par le Conseil d'administration de coopter en qualité d'administrateur :

- La Société **IMMOPROS**, représentée par Madame Marion BOLLAERT en remplacement de la société VIVIFI SARL démissionnaire,
- La société **CABINET MOULIN DES PRES**, représentée par Monsieur Olivier PRINCIVALLE en remplacement de la société AGEXIA démissionnaire.

1. Le Comité des risques

Le Comité des risques est composé de quatre Commissions : la Commission des finances, la Commission Garantie financière, la Commission des risques techniques et opérationnels, et la Commission stratégie et développement.

Ces commissions assurent les missions suivantes :

La Commission des finances

Présidée par Hugues DEVAUX, elle examine le projet de budget et l'exécution de celui-ci par la Direction générale. Elle prépare l'arrêté des comptes annuels par le Conseil d'administration, définit la stratégie d'investissement et en suit l'application. Elle examine la politique de réassurance de GALIAN Assurances. Elle examine le business plan proposé par la Direction générale dans le cadre du plan stratégique triennal et en surveille l'exécution.

La Commission Garantie financière

Présidée par Charles DANIEL, elle examine, dans une démarche de surveillance, les dossiers sensibles ainsi que la sinistralité relative à l'activité. Lorsque la situation le nécessite, les membres de la commission reçoivent les clients-sociétaires faisant peser un risque de défaut

sur la mutualité, afin de proposer à la Direction générale des mesures de résolution et d'accompagnement.

La Commission des risques techniques et opérationnels

Présidée par Stéphane GLUCKSMANN, elle exerce les missions relatives à la surveillance des risques de toute nature auxquels le groupe GALIAN est exposé. Cette commission examine les travaux des 4 fonctions-clés au sens de Solvabilité 2 : la fonction actuarielle, la fonction gestion des risques, la fonction conformité et celle de l'audit interne. Elle suit les résultats techniques des différents produits d'assurance proposés aux sociétaires et clients du groupe GALIAN, prend connaissance et émet des avis sur les études statistiques, et examine les conditions de renouvellement des contrats avec les assureurs partenaires. Elle prend également connaissance des dysfonctionnements opérationnels, du traitement des réclamations clients, et des conclusions des audits internes. Elle suit les mesures de sécurité informatique, s'assure de la conformité réglementaire et propose au Conseil d'administration les évolutions des statuts et du règlement intérieur.

La Commission stratégie et développement

Présidée par Cyril MESSIKA, elle définit, en liaison avec la Direction générale, la stratégie du groupe et examine sa mise en œuvre. Elle suit par ailleurs les résultats commerciaux, donne son avis sur la mise en place de nouveaux produits, participe à la veille métiers ainsi qu'à la veille concurrentielle, examine les propositions de partenariats stratégiques et valide les lignes directrices relatives aux relations institutionnelles.

2. Le Comité des nominations

Présidé par Marion BOLLAERT, ce comité évalue la compétence et l'honorabilité des administrateurs et de la Direction générale. Dans ce cadre, il propose au Conseil d'administration les dossiers des candidats aux postes d'administrateurs susceptibles d'être examinés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), après avoir porté un avis sur le respect par les candidats des normes réglementaires et internes arrêtées dans la politique de compétences et d'honorabilité. Il examine et se prononce sur les dossiers de candidature aux fonctions de Direction générale, avant décision du Conseil d'administration. Il prend également connaissance des candidatures aux postes de Délégué, s'assure du respect des conditions édictées par la charte des Délégués et soumet ses propositions au Conseil d'administration.

3. Le Comité des rémunérations

Présidé par Bruno HOUSSIN, ce comité a pour mission d'aider le Conseil d'administration et la Direction générale dans l'élaboration de la politique de rémunération, sa mise en œuvre et son fonctionnement. Il examine les rémunérations des mandataires sociaux, des administrateurs, ainsi que des responsables des fonctions-clés.

Le comité de direction



97,2%DE NOS CLIENTS
NOUS
RECOMMANDENT** Enquête réalisée auprès de
700 clients-sociétaires,
du 12 au 27 décembre 2022270
AVIS DÉPOSÉS
POUR UNE NOTE
GLOBALE DE**4,8/5**SUR *Avis Vérifiés*475
AVIS DÉPOSÉS
POUR UNE NOTE
GLOBALE DE**4,6/5**

SUR Google

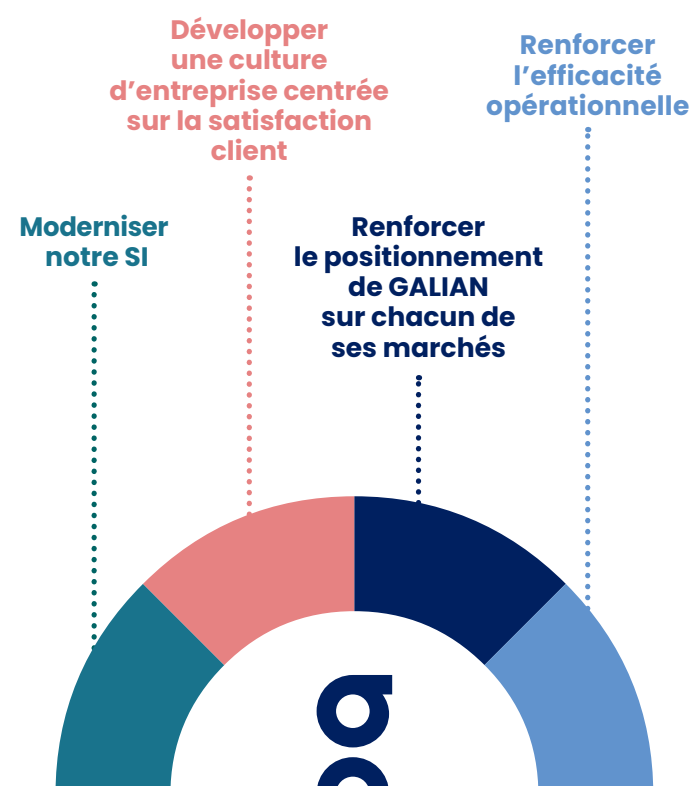
AU 31/12/2022



En 2022, GALIAN a poursuivi
l'exécution de son plan
stratégique, démarré l'an dernier
autour de quatre piliers :

- renforcer le positionnement
du groupe sur chacun de ses
marchés,
- développer une culture d'entreprise
centrée sur la relation client,
- renforcer l'efficacité opérationnelle,
- et moderniser le système
d'information.

Quatre axes stratégiques portés
par un programme relation client
ambitieux, avec pour objectif
d'améliorer la qualité de service, et la
satisfaction de nos clients-sociétaires.



Galian en 2022

- 12** LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE
DE L'ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE
- 14** LES CHIFFRES-CLÉS
- 18** UNE ANNÉE CHEZ GALIAN
- 22** LES PRODUITS ET SERVICES GALIAN
- 28** LES PERSPECTIVES 2023

Le contexte économique de l'activité immobilière



MARCHÉ IMMOBILIER : UNE ANNÉE 2022 SOUTENUE, MALGRÉ UN DÉBUT DE BASCULE

● Immobilier ancien

Si le premier semestre semblait confirmer un retour à la hausse après deux années marquées par le contexte de crise sanitaire, le nombre de logements vendus en 2022 a entamé une décroissance dès l'été. Sur l'ensemble de l'année, 1 100 000 transactions ont été recensées par la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), faisant de 2022 la deuxième meilleure année en matière de transactions depuis vingt ans, en baisse toutefois de 6,5 % par rapport au record de 2021 (1 177 000 ventes). Un niveau tout de même exceptionnellement haut, compte tenu d'un contexte économique et géopolitique tendu, marqué par l'inflation et la guerre en Ukraine.

Les prix, quant à eux, ont affiché une hausse de +6,3 %, soit un peu plus que l'inflation (6 % à fin janvier 2023), même si un léger ralentissement est observé depuis avril 2022. Quelques grandes villes ont déclenché leur virage baissier, notamment Paris (-2 % sur un an, à 10 600 €/m²) et Lyon (-2 % sur un an avec 4 959 €/m² pour un appartement).

● Immobilier neuf

Si le marché de l'immobilier neuf semblait avoir retrouvé quelques couleurs fin 2021 et laissait espérer pour le début 2022 un retour à une dynamique d'avant-Covid, 22 500 réservations ont été enregistrées au cours du dernier trimestre, soit

un niveau à peine supérieur à celui du printemps 2020 lors de la période de confinement. Au total en 2022, les particuliers ont réservé près de 110 000 logements, soit 15 % de moins qu'en 2021. Le nombre de mises en vente sur l'année a d'ailleurs lui aussi baissé de 6 %, à environ 110 000.

Par ailleurs, le nombre de permis de construire délivrés entre décembre 2021 et novembre 2022 a augmenté de 5,6 % par rapport à la même période il y a un an, pour chuter ensuite de 34,9 % entre septembre et novembre 2022. Selon le ministère de la Transition écologique, cette baisse doit être mise en regard de la hausse exceptionnelle des demandes de permis déposées en décembre 2021, soit avant l'entrée en vigueur de la réglementation environnementale RE2020, ainsi qu'en août 2022 « avant la date limite d'éligibilité à l'aide à la relance de la construction durable », a précisé le ministère.

Les promoteurs, quant à eux, pointent également la frilosité des maires à octroyer des permis de construire. En parallèle, la hausse des coûts de construction, accentuée par un contexte d'inflation généralisée et la flambée des prix de l'énergie liée à la guerre en Ukraine, entraîne des retards dans les délais de construction et contraint même, selon la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI), à mettre des opérations de construction à l'arrêt pour des raisons économiques.

SOURCES

- <https://www.fnaim.fr/4266-marche-immobilier-fevrier-2023.htm>
- <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/commercialisation-des-logements-neufs-vente-aux-particuliers-au-4e-trimestre-2022>
- <https://www.moneyvox.fr/immobilier/actualites/91234/immobilier-neuf-les-permis-de-construire-en-chute-libre#:~:text=Toutefois%20le%20nombre%20de%20permis,%2C%BB%2C%20a%20souign%C3%A9%20le%20minist%C3%A8re.>
- <https://www.batiactu.com/edito/inflation-promoteurs-stoppent-operations-raisons-economiques-64764.php>

Indicateurs économiques au 31/12/ 2022



En moyenne sur l'année 2022, le PIB augmente de

2,6 %

(après + 6,8 % en 2021 et - 7,9 % en 2020).



Taux de chômage

7,2 %

(contre 7,4 % en 2021)



Transactions

1 100 000

ventes dans l'existant
(- 6,5 % sur 1 an)



Variation du prix du m²

+ 6,3 %

sur un an
(contre + 7,2 % en 2021)



43 %

DES CYBER-ATTAQUES
VISENT LES ENTREPRISES
TPE-PME SELON LE
BAROMÈTRE EULER HERMES

LES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES RÉSULTANT DU DISPOSITIF DE LCB-FT* : UN DÉFI MAJEUR POUR LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Le secteur immobilier est identifié comme un secteur à risque, confronté aux risques de blanchiment et de financement du terrorisme. C'est pourquoi les professionnels de l'immobilier ont pour obligation de déclarer à Tracfin** les opérations ou les sommes qu'ils soupçonnent provenir d'une infraction, participer au financement du terrorisme ou relever d'une fraude fiscale. En cas de non-respect de ces obligations, les sanctions sont sévères et peuvent aller jusqu'au retrait de la carte professionnelle, outre de lourdes sanctions pécuniaires.

* Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

** Traitement du Renseignement et Action contre les Circuits Financiers clandestins, service de renseignement placé sous l'autorité du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique).

La solution GALIAN Le Registre LCB-FT, une plate-forme 100 % digitalisée répondant aux obligations en tant que professionnel de l'immobilier. (Voir page 25)

SOURCES

- <https://www.mysweetimmo.com/2022/12/16/simplifier-la-mise-en-conformite-des-agents-immobiliers-avec-la-loi-francois-blangey/>

LA CYBERCRIMINALITÉ, UNE MENACE TOUJOURS PLUS FORTE

Selon la cartographie prospective des risques 2022 de France Assureurs, les experts du secteur de l'assurance et de la réassurance estiment que les cyber-attaques constitueront la principale menace à horizon cinq ans, tandis que 51 % des Français s'estiment mal informés sur ces cyber-risques et avouent méconnaître les mesures permettant de les limiter.

Une menace qui touche encore majoritairement les entreprises TPE-PME, identifiées comme plus vulnérables que les grands groupes ; pourtant, France Assureurs souligne que les trois quarts de leurs dirigeants estiment que leur structure n'est pas exposée à ce type de risques. Les conséquences peuvent être très sévères pour la vie de ces entreprises, puisque le coût moyen d'une cyberattaque s'élève à plus de 51 000 euros. Un risque qui peut être amoindri ou évité, grâce à une politique de sensibilisation des collaborateurs et à la souscription d'une assurance adaptée à l'activité immobilière.

La solution GALIAN L'assurance Cybersécurité pour protéger les données, le chiffre d'affaires et l'e-réputation des professionnels de l'immobilier. (Voir page 25)

SOURCES

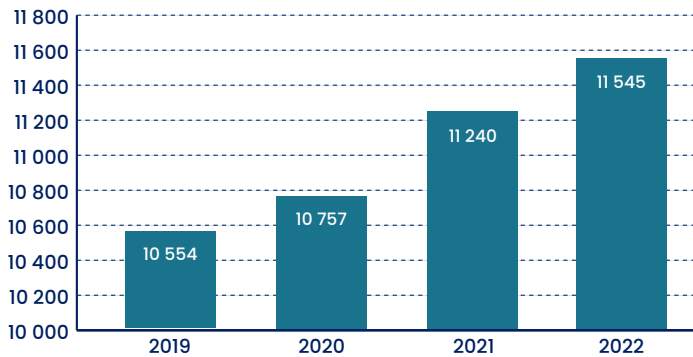
- <https://www.franceassureurs.fr/espace-presse/france-assureurs-appelle-a-faire-de-la-lutte-contre-les-menaces-cyber-une-priorite-nationale/>
- <https://www.groupe-delta.com/communication/cybersecurite-10-statistiques-choc-a-retenir-en-2021/>

Chiffres-clés

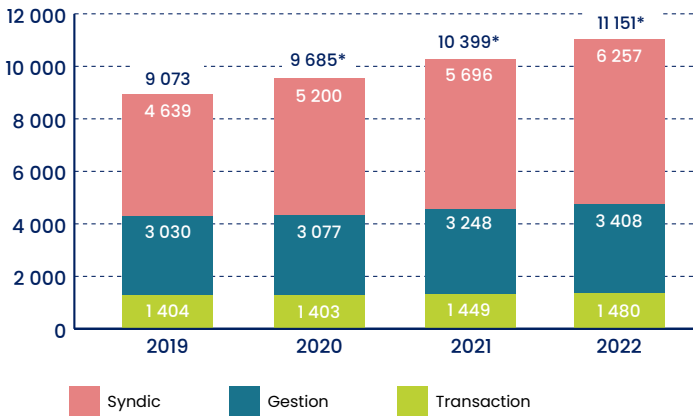
Données consolidées
au 31/12/2022

ACTIVITÉ GARANTIE FINANCIÈRE

Évolution du nombre de clients-sociétaires

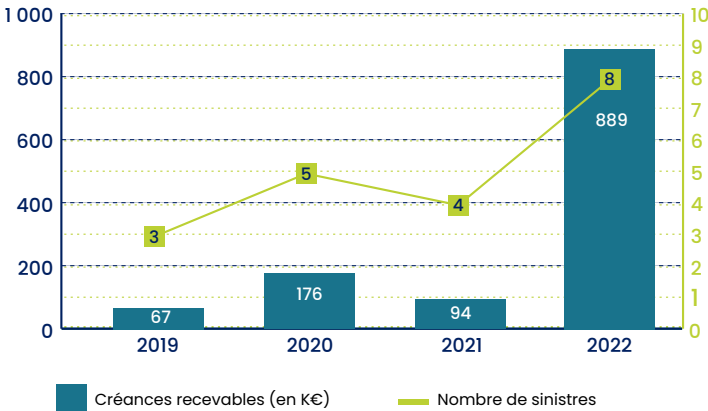


Évolution du montant des engagements de garantie financière (en M€)



*Incluant les garanties habitation (5 M€ en 2020, 6 M€ 2021 et 6 M€ en 2022)

Évolution de la sinistralité de la garantie financière



L'ACTIVITÉ DES CLIENTS-SOCIÉTAIRES DU GROUPE GALIAN

AU 31/12/2022



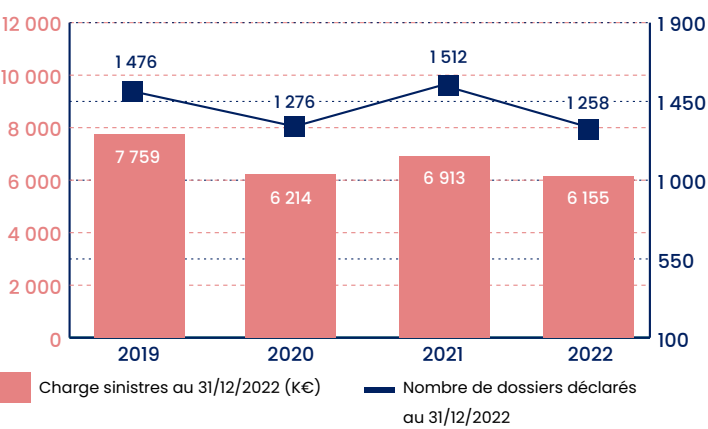
273 000
TRANSACTIONS



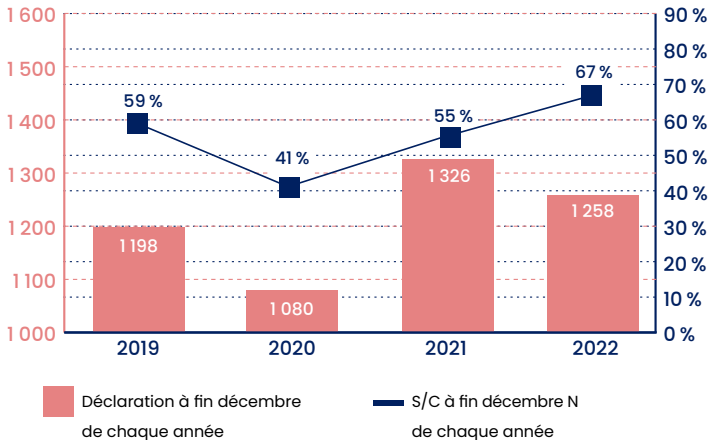
1 789 000
LOTS GÉRÉS EN GESTION LOCATIVE

ACTIVITÉS ASSURANCE ET COURTAGE

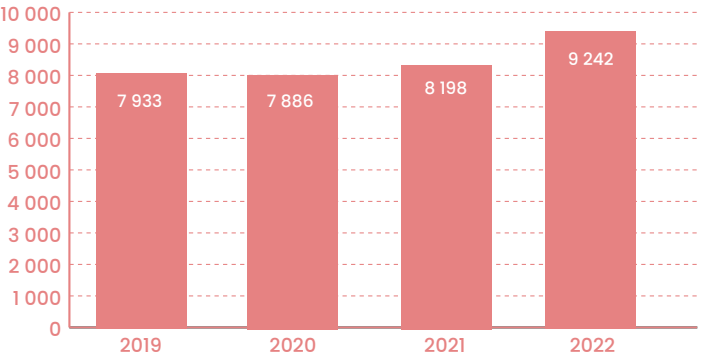
Assurance RCP : évolution de la sinistralité



Assurance RCP : évolution du nombre de déclarations et du ratio S/C



Activités courtage : commissions nettes de rétrocessions (en k€)





Chiffres-clés

Données consolidées
au 31/12/2022

L'ACTIVITÉ DES CLIENTS- SOCIÉTAIRES DU GROUPE GALIAN

AU 31/12/2022



201 000

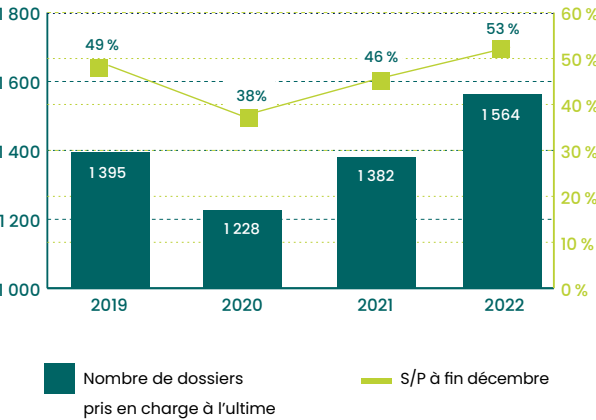
COPROPRIÉTÉS
ADMINISTRÉES POUR

5 163 000

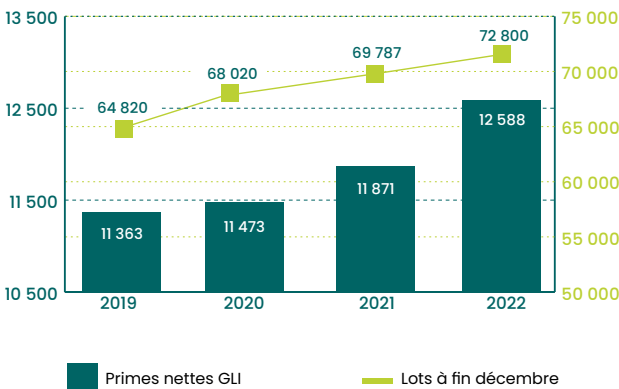
LOTS DE COPROPRIÉTÉ

ACTIVITÉS ASSURANCE ET COURTAGE

Garantie des loyers impayés :
évolution de la sinistralité à l'ultime
(toutes garanties confondues)

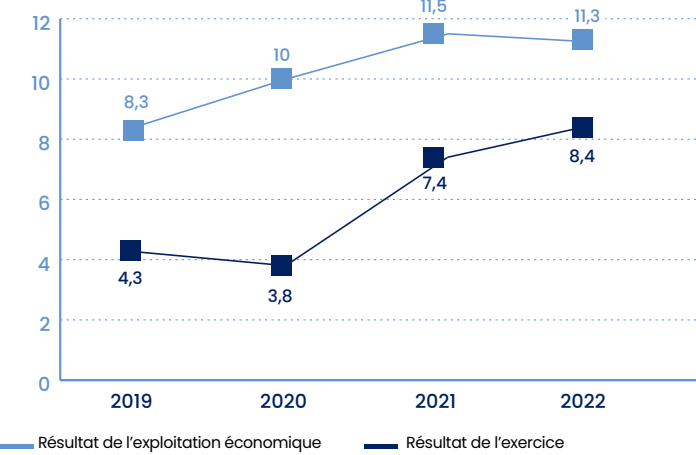


Garantie des loyers impayés :
évolution du nombre de lots et
des primes nettes

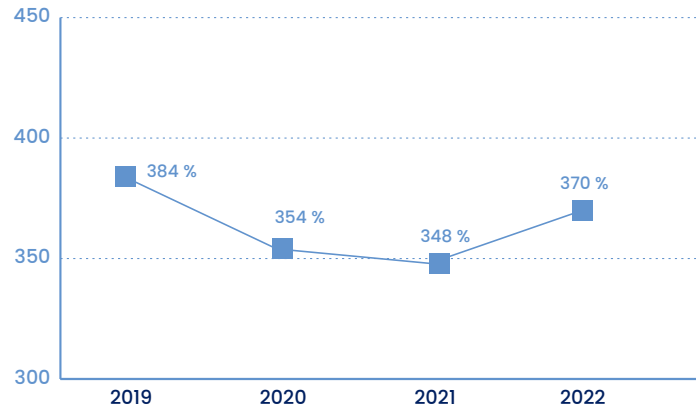


DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

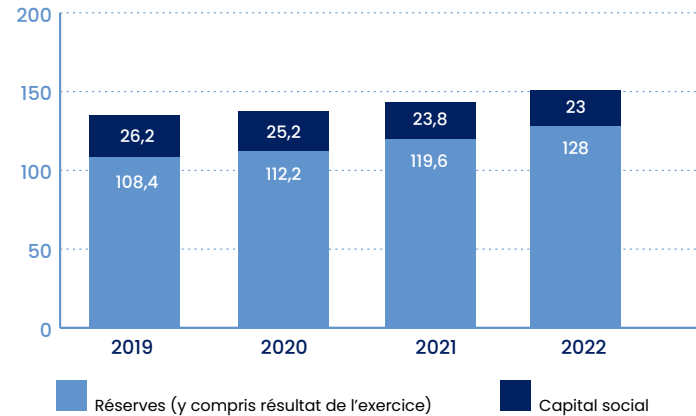
Évolution des résultats (en M€)



Évolution du ratio de solvabilité



Évolution des fonds propres consolidés
(en M€)



2022, une année de retrouvailles



Congrès de la FNAIM



Assemblée générale



Réunion avec les secrétaires de Chambres FNAIM

Après deux années impactées par la crise sanitaire, 2022 a marqué le retour des grands événements. Salons, réunions, congrès, assemblées... C'est avec joie que GALIAN a pu de nouveau réunir et rencontrer ses clients-sociétaires et partenaires en présentiel. Le groupe a également poursuivi sa transformation digitale, et a démarré les travaux de réaménagement de ses locaux parisiens. Retour sur les événements marquants de cette année.



Mars
GALIAN
certifié
QUALIOPI

QUALIOPI est la certification qui atteste de la qualité du processus de formation mis en œuvre concourant au développement des compétences. Notre référencement QUALIOPI permet ainsi à nos clients-sociétaires d'obtenir une prise en charge par les organismes de financement (OPCO EP, FIF PL, AGEFICE...).

Challenge MRH

Afin de booster les demandes de souscription tout au long de la période annuelle de relocation, GALIAN a proposé à ses clients un challenge commercial qui a permis de créer une dynamique autour de la multirisque habitation locataire.



Avril
Réunion avec
les secrétaires
de Chambres FNAIM

La réunion annuelle des secrétaires de Chambres FNAIM a été animée par Gérard Col, Alain Ledemay et Fabienne Chauvet. Cette rencontre a été l'occasion de présenter les actualités du groupe et de renforcer les synergies locales avec les Chambres FNAIM.

Mai
L'Assemblée générale de GALIAN
de nouveau en présentiel

Le 17 mai 2022, l'Assemblée générale de GALIAN s'est tenue au Pavillon Cambon Capucines à Paris. À l'issue de l'approbation des résolutions, GALIAN a souhaité sensibiliser ses clients-sociétaires aux enjeux de l'intelligence artificielle avec l'intervention de l'entrepreneur Rand Hindi.

Juin
Signature d'un partenariat
avec AGENCES RÉUNIES

Créé en 1998, AGENCES RÉUNIES est un groupement national comptant plus de 200 agences immobilières indépendantes partout en France. Avec cette signature, GALIAN s'associe ainsi à un nouveau réseau pour distribuer son offre Garantie financière et assurance Responsabilité Civile Professionnelle, ainsi que ses produits et services en courtage.

Juillet
Lancement de la nouvelle
Assurance Propriétaire
Non-Occupant, avec une
souscription 100 % digitale

Voir page 27.

Octobre

Rencontre avec nos clients-sociétaires de l'île de la Réunion

Alain Ledemay, Fabienne Chauvet et Cyril Messika, membre du Bureau du Conseil d'administration, ont fait le déplacement sur l'île de la Réunion pour une journée d'échanges avec les clients-sociétaires. Deux journées de formation RCP ont également été données par Florent Paquier, juriste formateur GALIAN : une première qui a réuni plus de 80 professionnels de l'immobilier.

Novembre

Démarrage des travaux de réaménagement des locaux

Le 9 novembre, tous les collaborateurs ont été conviés à une réunion de lancement des travaux de rénovation des bureaux du siège social de GALIAN situés rue La Boétie. Décloisonner les espaces, rassembler les collaborateurs, faciliter les échanges et améliorer la qualité de vie au travail, tels sont les objectifs de ce réaménagement, outre l'impact sur la valorisation de cet actif situé dans le quartier central des affaires.

Réunion des Délégués GALIAN

Après une première rencontre en mai, les 33 Délégués de GALIAN ont été conviés au salon RENT afin de découvrir les innovations produits du groupe, avant d'être réunis lors d'une soirée au Musée Rodin. Cette réunion a été aussi l'occasion de recueillir les besoins de leurs confrères.

Le saviez-vous ?

QU'EST-CE QU'UN DÉLÉGUÉ GALIAN ?

Professionnels de l'immobilier et clients-sociétaires du groupe, les Délégués GALIAN jouent un rôle d'ambassadeur sur le terrain auprès de leurs confrères. Véritables relais locaux de GALIAN, ils portent tout au long de l'année les décisions et les valeurs du groupe. [Rendez-vous ici pour en savoir plus.](#)

Novembre & Décembre

Le grand retour des salons de l'immobilier

Les 8 et 9 novembre, les équipes de GALIAN étaient présentes à la 10^e édition du RENT à Paris Expo Porte de Versailles, puis au Congrès de la FNAIM qui se déroulait au Carrousel du Louvre les 5 et 6 décembre. Avec un niveau de fréquentation d'avant-Covid, ces différents salons ont été l'occasion d'échanges riches, notamment autour de la nouvelle offre Registre LCB-FT et de la campagne « Bail-bail les impayés » sur la Garantie Loyers Impayés.



Rencontre avec nos clients-sociétaires de l'île de la Réunion



Réunion de lancement des travaux



Réunion des Délégués GALIAN



Salon RENT



EN 2022,
LES ADMINISTRATEURS
GALIAN ONT PARTICIPÉ À
40
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
DES CHAMBRES FNAIM

AVEC GALIAN, BAIL-BAIL LES IMPAYÉS !

ici on assure
vos
Loyers impayés !

Afin de mettre en valeur son offre de garantie loyers impayés qui permet aux bailleurs de sécuriser leurs revenus locatifs dès le premier euro impayé, GALIAN a lancé en 2022 sa campagne « Bail-bail les impayés, bonjour la tranquillité ».

Avec cette signature, GALIAN affiche un positionnement dynamique et positif pour s'adresser à son cœur de cible BtoB, mais également, pour la première fois, aux propriétaires, afin de les sensibiliser aux enjeux de cette garantie que peut leur proposer leurs professionnels de l'immobilier.

Cette campagne a également été déclinée dans un kit de communication (affiche, flyer, vitrophane, vidéo pour les écrans d'accueil...) afin de promouvoir l'offre en agence.

2
et fournissent un
certificat d'éligibilité
en moins de 24 h

Les produits et services GALIAN

DES ASSURANCES POUR LES PROFESSIONNELLS DE L'IMMOBILIER

La gestion et la surveillance des risques de la garantie financière

L'exercice 2022 s'est soldé par une sinistralité maîtrisée malgré un montant supérieur à celui de 2021, avec **8 sinistres enregistrés pour près de 890 000 euros (voir tableau ci-dessous)**.

Sociétaires	Ville	Activités sinistrées	Montant de garantie (en €)	Montant du sinistre (en €)	Nombre de mandants concernés
CÔTÉ LOGIS Christiane MARCEL	COUILLY-PONT-AUX-DAMES (77860)	Gestion	120 000 €	20 092 €	14
CABINET DE FRANCE Patrick DE NERCY	TOULOUSE (31000)	Gestion/Syndic	3 620 000 €	197 683 €	61
PFI - PARIS FRANCE IMMOBILIER Claude CHETRIT	PARIS (75017)	Syndic	2 000 000 €	43 725 €	11
NOUVELLE AGENCE François JOLY	NIORT (79000)	Gestion	120 000 €	650 €	1
GEST IMMO Thibault CALDERONI	TOULON (83000)	Gestion	120 000 €	2 300 €	1
ADB PATRIMOINE Hervé CHARIE MARSAINES	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (94100)	Gestion	120 000 €	5 880 €	3
IBERT GESTION Michel CAROFF	PARIS (75002)	Syndic	3 500 000 €	113 866 €	36
ÉTUDE SAINT-LOUIS Daniel FURIO	PARIS (75004)	Gestion	1 440 000 €	504 926 €	3
TOTAL			11 040 000 €	889 122 €	130

Cette maîtrise des risques est réalisée grâce à un dispositif de surveillance structuré autour de deux pôles :

• Une équipe de chargés d'affaires risques réalise un suivi personnalisé des dossiers. Au cours de l'exercice 2022, 1 321 clients-sociétaires ont fait l'objet d'une surveillance particulière, ce qui correspond à un volume de 1,1 Md€ de fonds garantis. Dans le cadre de ce dispositif de surveillance, lorsque la situation le nécessite, les membres du Conseil d'administration reçoivent les clients-sociétaires en difficulté, afin de les accompagner dans des mesures de redressement ou de restructuration. Ce dispositif de prévention permet ainsi de limiter, chaque année, la sinistralité en

garantie financière et de pérenniser l'activité des agences immobilières concernées.

• GALIAN est le seul garant financier du marché qui dispose de sa propre équipe d'auditeurs en interne. Composée d'une quinzaine de collaborateurs, cette équipe réalise, chaque année, près de 2 000 audits sur site, permettant ainsi de sécuriser le risque garantie financière.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les garants loi Hoguet ont pour obligation de mettre en place un dispositif de contrôle des fonds qu'ils garantissent : une mesure à laquelle GALIAN répond depuis sa création, grâce à son ADN coopératif.

Le + de l'offre assurance RCP GALIAN

Chaque client-sociétaire a accès à un espace dédié pour la déclaration et le suivi de ses sinistres, accessible via son espace client GALIAN. Cette plate-forme offre aux clients-sociétaires un gain de temps et une optimisation de la gestion de leurs sinistres. En cas de besoin, un numéro dédié est à leur disposition.

Le saviez-vous ?

Outre un contrôle des fonds mandants, l'équipe en charge des audits apporte des conseils aux dirigeants d'agences et partage les bonnes pratiques observées sur le terrain.

Le contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle

GALIAN propose aux professionnels de l'immobilier et à leurs collaborateurs une couverture complète contre la mise en cause de leur Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de l'exercice de leur activité. Cette offre s'accompagne, en outre, d'un dispositif de prévention, via des formations qui ont pour objectif de sensibiliser les professionnels de l'immobilier sur les principaux risques liés à leurs activités (gestion, transaction et syndic de copropriété), en ciblant les cas récurrents de mise en cause, ainsi que les jurisprudences et les évolutions réglementaires.

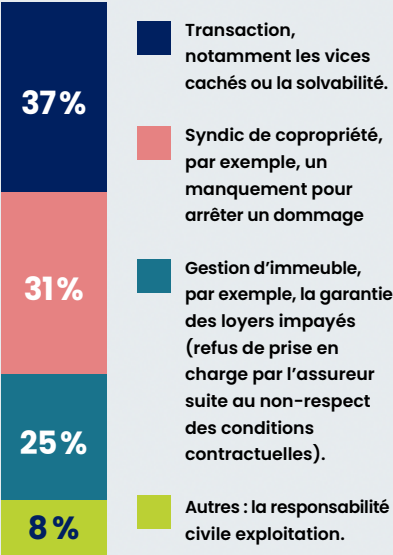
En 2022, 1 258 sinistres ont été déclarés contre 1 512 en 2021.

Durant les cinq dernières années, les sinistres relatifs à la mise en cause de la responsabilité civile professionnelle concernent majoritairement l'activité de gestion d'immeubles et en premier lieu la garantie des loyers impayés (par exemple, refus de prise en charge par l'assureur suite au non-respect des conditions contractuelles).

Les syndics de copropriété sont également concernés par 31 % des sinistres (dégâts des eaux, problèmes d'infiltrations en façade, défaut d'entretien de l'immeuble, comptabilité erronée ou inexistante...).

Les sinistres déclarés par les transactionnaires concernent majoritairement les vices cachés (infiltrations, fissures cachées, terrain inconstructible, affaissement de plancher, travaux non déclarés...).

Répartition des sinistres RCP par activité au 31/12/2022



et la

L'offre Garantie Financière GALIAN

Scannez ce QR code pour regarder la vidéo

L'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et la protection juridique GALIAN



Scannez ce QR code pour regarder la vidéo

La protection juridique GALIAN

La protection juridique couvre le professionnel de l'immobilier dans la gestion d'un litige lié à son activité, qu'il soit victime ou responsable du dommage (assignation pour concurrence déloyale, vente d'un bien entre particuliers malgré la signature d'un mandat de vente, litige avec un fournisseur, trouble du voisinage...). Cette assurance prend en charge le litige en privilégiant sa résolution à l'amiable. En cas d'échec, l'assurance supporte les frais de la procédure judiciaire, tels que les frais d'expert ou encore les honoraires d'avocat et d'huissier.

Ce contrat a été mis en place en partenariat avec Groupama Protection Juridique (SFPJ).



L'e-bibliothèque juridique GALIAN

Les professionnels de l'immobilier recherchent des outils simples et pratiques pour faciliter et sécuriser leurs activités au quotidien. L'e-bibliothèque juridique GALIAN, commercialisée depuis 2018, répond à ce besoin. La plate-forme 100 % digitalisée développée par Modelo, sur une idée de Maître François Blangy, propose plus de 60 modèles d'actes et de documents juridiques pour accompagner les clients-sociétaires dans leurs activités quotidiennes. Ils peuvent également opter pour la signature électronique ou encore les lettres recommandées électroniques.



Le + de l'offre Protection juridique GALIAN

L'accès à Digidroit, une banque de documents juridiques en ligne ; Digidroit met à disposition des professionnels les documents nécessaires à leurs activités : **contrats de travail types, lettres-types, réglementation, jurisprudence...** Les contenus regroupés par thématique abordent les problématiques de la gestion d'une entreprise dans sa globalité : fiscalité, droit du travail, cessation d'activité, comité d'entreprise, relations commerciales...



Le + de l'e-bibliothèque juridique GALIAN

Flexible et sans engagement, cette plate-forme juridique permet au professionnel de l'immobilier de souscrire ou de suspendre son contrat à tout moment.

L'assurance Cybersécurité

Pour accompagner ses clients-sociétaires en cas de dommages, GALIAN propose une assurance cybersécurité incluant trois volets :

- L'assistance et la gestion de crise, avec notamment l'intervention d'un cyber-expert pour aider à la restauration du système d'information,
- La couverture responsabilité civile en cas d'atteintes aux données personnelles par exemple,
- Les garanties dommages et frais, de la récupération des données à la perte d'exploitation.



L'assurance Cybersécurité de GALIAN

Scannez ce QR code pour regarder la vidéo



Innovation 2022

Le Registre LCB-FT

Afin d'aider les professionnels de l'immobilier à respecter leurs obligations légales et réglementaires résultant du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT), GALIAN a lancé une plate-forme 100% digitalisée. Le professionnel de immobilier, en conformité avec la réglementation LCB-FT, procède aux vérifications nécessaires et accède à différentes bases de données : registre national du gel des avoirs, registre des bénéficiaires effectifs et vérification des personnes politiquement exposées.



Le + de l'offre Cybersécurité GALIAN

En 2022, GALIAN a mis son expertise en matière de cybersécurité au service de ses clients-sociétaires en lançant une série de webinaires aux côtés d'experts en cyberrisques. L'objectif : sensibiliser les professionnels de l'immobilier aux bons gestes pour prévenir une cyberattaque et réagir en cas de crise. Face au succès de ces rencontres qui ont enregistré des records de connexions, GALIAN proposera d'autres webinaires sur cette thématique en 2023.





DES ASSURANCES POUR LES CLIENTS PROPRIÉTAIRES ET LOCATAIRES DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

La Garantie Loyers Impayés

La Garantie des Loyers Impayés (GLI) avec ses composantes défense-recours et détériorations immobilières, est l'un des produits phares de la gamme de GALIAN Assurances pour les professionnels de l'immobilier qui veulent garantir à leur mandant la sécurité du revenu attaché aux biens qu'ils gèrent.

Avec la crise sanitaire, les propriétaires ont davantage pris conscience de la fragilité d'une caution personne physique, qui ne protège pas des aléas de la vie.

En 2022, GALIAN a renforcé sa garantie loyers impayés, avec :

- Une couverture plus large prenant en compte de nouveaux profils de locataires et intégrant des plafonds de garantie plus élevés,
- Une tarification revue pour les locataires déjà en place,
- Une amélioration du pilotage des demandes d'agrément.

La plate-forme agrément GLI en image

Accédez dès à présent à votre nouvelle plateforme
votre espace client



Scannez ce QR code pour regarder la vidéo

Le saviez-vous ?

Les avantages de la GLI Galian

POUR LES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

- Des dossiers locataires entrants certifiés (grâce au service agrément inclus) ;
- Un seul interlocuteur de la souscription à la gestion du sinistre (GALIAN est l'un des seuls assureurs GLI en France à embarquer l'ensemble de la chaîne de valeur) ;
- Une gestion simplifiée (dématérialisation des documents, déclaration de sinistre en ligne, accompagnement par nos commerciaux...) ;
- La fidélisation et sécurisation de leurs mandants.

POUR LES PROPRIÉTAIRES

- 100 % remboursés tous les mois dès le 1^{er} euro d'impayé ;
- Une souscription simplifiée (un seul bulletin à remplir au moment de signer le mandat de gestion) ;
- Les primes d'assurance 100 % déductibles des revenus fonciers ;
- Plus fiable et sécurisé qu'une caution et surtout beaucoup plus simple.

Le + de la GLI GALIAN : l'obtention d'un agrément en ligne, offert et inclus dans l'offre

GALIAN a créé pour les gestionnaires locatifs une plate-forme 100 % digitale de demande d'agrément des dossiers locataires, disponible via l'espace client. L'objectif : garantir au bailleur l'indemnisation du sinistre, en écartant tout refus de prise en charge au moment de la déclaration d'un sinistre.

En 2022

- 95 %** des clients proposant la GLI, utilisateurs du service agrément
- 92 %** des demandes d'agrément acceptées en 24 heures
- 22 %** des dossiers refusés le sont pour des raisons de documents falsifiés

Le saviez-vous ?

La multirisque habitation de GALIAN assure le capital mobilier jusqu'à 30 000 € à partir de 7,50 euros par mois.

Avec une offre à partir de 6,55 euros par mois, GALIAN propose également des garanties premium à un tarif compétitif pour l'Assurance Propriétaire Non-Occupant.

L'Assurance Propriétaire Non-Occupant de GALIAN

3

Vos clients et vos biens sont couverts



Scannez ce QR code pour regarder la vidéo

Multirisque habitation et Assurance Propriétaire Non-Occupant

Zoom sur des assurances habitation 100 % digitalisées

Afin de répondre aux nouvelles attentes des consommateurs en quête de solutions d'assurances simples, GALIAN propose deux offres d'assurances habitation digitalisées avec deux parcours de souscription, l'un dédié aux propriétaires non-occupants et l'autre aux locataires. Leur avantage : la réception d'un devis immédiatement à la fin du parcours digital de demande d'assurance.

Les clients distributeurs de ces offres mettent en ligne sur leur site web le tunnel de souscription GALIAN : un outil de fidélisation qui répond ainsi aux besoins d'assurance des propriétaires et des locataires.

Le contrat a été mis en place en partenariat avec la société d'assurance ALTIMA, filiale du groupe MAIF.

Le + pour le professionnel de l'immobilier :

Un espace en ligne permet aux agences de piloter les demandes de devis, de télécharger les attestations et de gérer en toute autonomie leurs contrats.



Jusqu'à 30 000 € de capital mobilier



La Multirisque habitation GALIAN

Scannez ce QR code pour regarder la vidéo

DES ASSURANCES POUR LES COPROPRIÉTÉS, CLIENTES DES SYNDICS

L'assurance multirisque immeuble GALIAN

Pour les syndicats, GALIAN a conçu une assurance multirisque immeuble distribuée aux syndicats de copropriétaires, obligés de s'assurer contre les sinistres causés aux tiers dans les parties communes, conformément à la loi du 10 juillet 1965. Les copropriétés sont ainsi protégées, quand leur responsabilité civile est engagée, mais aussi celle des membres du conseil syndical ou celle du personnel au service de l'immeuble.



L'assurance multirisque chantier de copropriété GALIAN

GALIAN a élaboré un dispositif complet de garanties, en cas de travaux de construction, de rénovation ou de gros entretien sur les parties communes des copropriétés. Cette assurance multirisque chantier est souscrite par les syndicats de copropriétaires, via leurs syndicats. **Elle comprend trois volets :**

- la garantie dommage-ouvrage qui couvre les risques de nature décennale liés aux travaux des intervenants du chantier (bureau d'études, architecte, artisan...).
- la garantie tous risques chantier qui couvre les dommages matériels survenant de façon fortuite et soudaine durant l'exécution des travaux ;
- la garantie responsabilité du maître d'ouvrage qui couvre les conséquences pécuniaires liées à des dommages corporels, matériels et immatériels subis par des tiers, dans le cadre des travaux réalisés.

Le + de la multirisque immeuble GALIAN pour les syndicats

Les syndicats bénéficient d'un accompagnement sur mesure, afin de proposer des tarifs compétitifs aux copropriétés, petits immeubles ou grandes résidences.

La tarification de l'assurance est calculée par immeuble selon sa localisation, sa superficie et sa sinistralité. En outre, les syndicats disposent d'interlocuteurs privilégiés chez GALIAN et chez SATEC, courtier en assurances et partenaire de GALIAN sur ce produit. Ils peuvent aussi suivre des formations dédiées : par exemple, sur la convention IRSI (indemnisation et recours des sinistres immeuble) ou sur la CIDE-COP (convention d'indemnisation des dégâts des eaux dans la copropriété).



Le + de la multirisque chantier GALIAN pour les syndicats de copropriétaires

Les copropriétés profitent sans majoration tarifaire de garanties étendues, pour couvrir les chantiers d'éco-rénovation, ainsi que les travaux éligibles à l'éco-prêt à taux zéro. D'autre part, les formules multirisque chantier GALIAN sont adaptées à chaque type de bâtiment : commercial, tertiaire, collectif d'habitation ou mixte.

Le saviez-vous ?

Pour les travaux excédant 6 M€ TTC, le courtier SATEC Construction, partenaire historique de GALIAN, propose une tarification sur mesure.



La protection juridique des copropriétés GALIAN

Cette garantie défend les intérêts des syndicats de copropriétaires, en cas de litige avec un tiers, dans un cadre amiable et/ou judiciaire. La protection juridique des copropriétés GALIAN inclut, entre autres, une assistance délivrée par des juristes spécialistes du droit de la copropriété, le suivi de dossier par un gestionnaire dédié jusqu'à l'exécution des décisions judiciaires, la prise en charge des frais de justice...

Le saviez-vous ?

La protection juridique des copropriétés GALIAN prend en charge les frais de justice jusqu'à 30 000 € par sinistre : honoraires d'avocat et d'expert, frais d'huissier...

Les assurances GALIAN pour les copropriétaires



Scannez ce QR code pour regarder la vidéo



Le + de la protection juridique GALIAN pour les syndicats de copropriétaires

Les tarifs de la protection juridique GALIAN des copropriétés sont calculés, entre autres, selon la superficie totale des copropriétés.



Perspectives 2023

2023 marquera la dernière année du plan stratégique en cours, avec la poursuite de plusieurs chantiers orientés satisfaction client, en capitalisant sur nos valeurs :

- Professionnalisme
- Accompagnement
- Considération
- Simplicité

Accélération du développement de la garantie loyers impayés

L'année 2023 sera un accélérateur de notoriété pour GALIAN en tant qu'assureur de premier plan des loyers impayés. Alors que peu d'assureurs en France portent le risque sur ce marché, le groupe a pour ambition d'affirmer encore davantage son expertise en la matière et de s'appuyer sur son positionnement d'assureur et de courtier spécialisé. GALIAN Assurances envisage de nouer, par ailleurs, des partenariats avec des courtiers de référence.

Poursuite de la transformation digitale

Après la mise en ligne du nouveau site galian.fr en 2021 et le démarrage de la refonte de l'espace client en 2022, GALIAN poursuivra la modernisation de ses systèmes d'information. Afin d'améliorer toujours plus l'expérience client en droite ligne avec les valeurs du « PACS » (professionnalisme, accompagnement, considération et simplicité), les clients bénéficieront de nouvelles fonctionnalités sur leur espace GALIAN dédié, pour gérer leurs contrats, piloter leur activité, télécharger des kits de communication et suivre leur facturation.

De nouveaux locaux et de nouveaux outils pour nos collaborateurs

Les collaborateurs de GALIAN découvriront le nouvel aménagement des bureaux du Groupe. Pensée comme un véritable projet d'entreprise dans la ligne directrice de son plan stratégique, cette réorganisation incarnera la modernisation de GALIAN, avec des espaces décloisonnés favorisant la créativité et la cohésion d'équipe. En parallèle, un nouvel espace intranet verra le jour et sera conçu comme un outil facilitant les échanges entre les collaborateurs. Enfin, le plan de formation tourné vers la satisfaction client continuera à être déployé en 2023.

Élaboration du plan stratégique 2024-2026

En synergie avec l'ensemble des directions métiers, un nouveau plan stratégique pour la période 2024-2026 sera défini. Les clients-sociétaires y seront associés, dans le cadre d'une grande enquête clients, ainsi que les collaborateurs du Groupe, les Délégués GALIAN et les secrétaires de Chambres FNAIM. Objectif : identifier les besoins du marché et capitaliser sur les bonnes idées.

Le rapport de gestion

- 34 LES RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE
- 38 LES COMPTES CONSOLIDÉS DE GALIAN
- 41 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
- 59 LES COMPTES SOCIAUX DE GALIAN
- 64 ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS
- 70 ANNEXES SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
- 72 LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Les résultats financiers du Groupe

LE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2022, le résultat net du groupe GALIAN s’établit à 8 390 K€ (7 444 K€ fin 2021).

Produits d’exploitation : ils s’élèvent à 75 090 K€ contre 66 054 K€ en 2021 (+ 9 036 K€, + 14 %).

On relève notamment que :

- **Les primes acquises**, à 39 727 K€, augmentent de 1 717 K€ (+ 5 %), en raison de la progression de l’activité garantie financière et de l’activité assurance des loyers impayés.
- **Les produits des autres activités**, à 14 778 K€, augmentent de 1 842 K€ en raison d’un développement des commissions de courtage (+ 1 491 K€, + 15 %) et des revenus immobiliers des SCI (+352 K€, + 12 %).
- **Les autres produits d’exploitation** à 21 957 K€, augmentent de 6 807 K€ (+ 45 %). Cette variation s’explique par :
 - **Les produits non techniques de l’activité assurance** : à 2 101 K€, ils progressent de 174 K€ en raison principalement d’une amélioration des provisions pour dépréciation des créances douteuses et des immobilisations incorporelles.
 - **Les produits des autres activités (essentiellement les frais refacturés par GALIAN Courtage)** : à 19 856 K€, ils progressent de 6 634 K€ (+ 50 %) en raison essentiellement du développement des activités et de la modification du processus de facturation des frais.
- **Les produits financiers nets de charges** : à - 1 372 K€, ils diminuent de 1 330 K€, en raison de la dépréciation des titres obligataires de GALIAN, conséquence de la hausse des taux.

Charges d’exploitation : elles s’élèvent à 63 800 K€ contre 54 551 K€ en 2021 (+ 9 249K€, + 17 %). On observe que :

- **Les charges de prestations d’assurance nettes de réassurance**, à 5 264 K€, s’améliorent de 590 K€ en raison principalement d’une évolution favorable des provisions nettes pour sinistres à payer de la GLI, intégrant des bonis sur exercices antérieurs et une sinistralité garantie financière en hausse.
- **Les frais de gestion**, y compris les chargements de gestion de sinistres des activités assurances et des autres activités, à 58 295 K€, sont en hausse de 10 023 K€ en raison essentiellement de la refacturation intra-groupe. Retraitées de la refacturation intra-groupe, les charges d’exploitation, y compris les chargements de gestion, augmentent de 3 293 K€ en raison notamment du renforcement des équipes commerciales et de gestion, nécessaire à la poursuite du développement de l’activité.

Le résultat d’exploitation économique ressort à 11 290 K€ contre 11 503 K€ en 2021 (- 213 K€, - 2 %).

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 6 K€ contre un déficit de 898 K€ en 2021. Il comprend notamment le résultat positif de la médiation qui met un terme définitif à un litige judiciaire avec un prestataire informatique, l’impact de la mise au rebut d’immobilisations suite aux travaux de réaménagement des locaux du siège social, ainsi que des provisions pour travaux sur divers immeubles de rapport.

L’impôt sur les sociétés s’élève à 2 905 K€ contre 3 160 K€ en 2021.

LE BILAN CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2022, le total du bilan consolidé du Groupe s’élève à 213 276 K€ contre 203 231 K€ fin 2021 (+ 10 044 K€). On relèvera principalement :

À l’actif :

- La hausse des « Placements des entreprises d’assurance » de 7 398 K€ répartie entre l’immobilier (+ 5 510 K€) et les autres placements (1 859 K€).
- La diminution des « Placements des autres entités » de 4 248 K€ en raison de la baisse constatée sur certains placements au 31 décembre 2022.
- La hausse du poste « Autres créances » pour un montant de 8 030 K€.
- Les autres postes du bilan actif restent stables entre 2022 et 2021.

Au passif :

- L’augmentation des « Capitaux propres du Groupe » à hauteur de 7 500 K€ (capital social, réserves et résultat de l’exercice).
- Une légère diminution des provisions techniques de 733K€ ainsi que des provisions pour risques et charges entre 2021 et 2022.
- Une légère diminution des « dettes envers les entreprises du secteur bancaire » de 795 K€ en raison du remboursement des emprunts et de la souscription d’un emprunt à hauteur de 1 584 K€.
- La hausse de 4 260 K€ des « Autres dettes », en raison principalement des comptes intra-groupes, des appels de primes compagnies.

DETTES FOURNISSEURS ET CRÉANCES CLIENTS

(en milliers d’euros)	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l’exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l’exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées			-							-		
Montant total des factures concernées h.t			-							-		
Pourcentage du montant total des achats h.t de l’exercice			-							-		
Pourcentage du montant total du chiffre d’affaire h.t de l’exercice			-							-		
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues			-							-		
Montant total des factures exclues			-							-		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.446-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	«Délais contractuels: (préciser) Délais légaux: (préciser)»						«Délais contractuels: (préciser) Délais légaux: (préciser)»					

Les créances clients non soldées au 31 décembre 2022 concernent des opérations intragroupes dont le dénouement aura lieu au cours de l’exercice 2023.

Patrimoine immobilier

Le patrimoine immobilier consolidé est valorisé fin 2022, sur la base de la moyenne de deux expertises pratiquées par des cabinets indépendants à 136 628 K€, contre 121 381 K€ fin 2021. Il ressort de la comparaison des valeurs d’expertise et de la valeur nette comptable consolidée du patrimoine immobilier (après retraitement des plus-values d’apport aux SCI intra-groupe), une plus-value latente nette de 76 672 K€, dont 26 839 K€ de plus-values déjà constatées dans les comptes de GALIAN, lors de l’apport entre 2009 et 2011 des immeubles aux SCI. Dans les comptes sociaux des SCI, il résulte donc de la comparaison des valeurs d’expertise et de la valeur nette comptable des immeubles et après déduction des plus-values déjà constatées, une plus-value latente nette de 49 965 K€.

PRINCIPAUX INDICATEURS DES SOCIÉTÉS D’ASSURANCE

La Directive Solvabilité II prévoit deux niveaux de marge de solvabilité :

Le taux de couverture du MCR (minimum de capital requis)

Le minimum de capital requis (MCR) correspond au montant de fonds propres de base éligibles en deçà duquel les

preneurs et les bénéficiaires seraient exposés à un niveau de risque inacceptable si l’entreprise était autorisée à poursuivre son activité. Au 31 décembre 2022, le MCR s’établit à 12 379 K€ pour un montant de fonds propres éligibles de 183 299 K€. Le taux de couverture du MCR par les fonds propres éligibles est égal à 1 481 % (contre 1 391% estimés à fin 2021).

Le taux de couverture du SCR (capital de solvabilité requis)

Le capital de solvabilité requis (SCR) correspondant à un niveau de fonds propres éligibles permettant aux entreprises d’assurance et de réassurance d’absorber des pertes significatives et qui donne l’assurance raisonnable aux preneurs et aux bénéficiaires que les paiements auront lieu, lorsqu’ils arriveront à échéance.

Au 31 décembre 2022, le SCR s’établit à 49 518 K€. Le taux de couverture du SCR par les fonds propres éligibles ressort à 370 % (contre 348 % fin 2021).

INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES AU
RAPPORT DE GESTION

Dépenses et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous indiquons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement; au cours de l'exercice écoulé.

Activités en matière de recherche et de développement

La Société, ses filiales et les sociétés qu'elle contrôle n'effectuent pas d'activités de R&D.

Actionnariat des salariés

Aucun salarié ne détient directement ou indirectement de parts dans le capital de la Société. Il est rappelé que la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par une société ayant mis en place un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la société.

Filiales, participations et succursales – prise ou cession de participations

En application de l'article L.233-6 C.Com et L.247-1 C.com, nous vous précisons que la Société n'a pas réalisé, en 2022, de prise ou de cession de participations.

Montant des prêts interentreprises à moins de deux ans consentis par la Société

Aucun prêt de ce type n'a été consenti au cours de l'exercice 2022.

Rachat par la Société de ses propres parts sociales – auto-contrôle et participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des opérations de rachat par la Société de ses propres actions effectuées au cours de l'exercice écoulé en application des dispositions des articles L. 225-208, L. 225-209-2, L. 228-12 et L. 228-12-1 du Code de commerce. Néant.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Les conventions suivantes ont été autorisées au cours des exercices antérieurs par le Conseil d'administration en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, et se sont poursuivies en 2022 :

Deux conventions antérieures concernant les sociétés GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, les SCI MARBEUF, BOCCADOR-TAILLANDIERS, BOTIE 2 PONTIEU, BOCCADOR-KLÉBER, 89, BOÉTIE, PONTIEU 4, SAINT-MICHEL, LEPIC, GALIAN Assurances BERRI, MYRON HERRICK et VICTOR HUGO, ont eu un effet au cours de l'exercice 2022, à savoir :

1. Convention de groupement de fait

Nature et objet :

La convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de notre société en date du 18 décembre 2003. L'objet du groupement de fait est de mettre à la disposition des adhérents les services communs concourant directement et exclusivement à la réalisation de leurs activités exonérées de TVA. La présente convention a pour objet de définir la nature des prestations concernées, le mode de répartition des dépenses communes et les modalités de remboursement de frais par les adhérents. Il en résulte un produit net de 101 888 € dans les comptes 2022 de GALIAN.

Les sociétés concernées sont les suivantes :

GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, SCI MARBEUF, BOCCADOR-TAILLANDIERS, BOÉTIE 2 PONTIEU, BOCCADOR-KLÉBER, 89, BOÉTIE, PONTIEU 4.

Les administrateurs concernés sont les suivants :

- Président du CA : Gérard COL
- PROXIMMO (représentant permanent Bruno HOUSSIN)
 - CABINET DEVAUX SARL (représentant permanent : Hugues DEVAUX)
 - PLANET IMMOBILIER (représentant permanent : Cyril MESSIKA)
 - IMMOPROS (représentant permanent : Marion BOLLAERT)
 - CHARLES DANIEL IMMOBILIER (représentant permanent Charles DANIEL)
 - CITYA HOREAU COUFFON (représentant permanent : Stéphane GLUCKSMANN)
 - DEVICTOR IMMOBILIER (représentant permanent : François-Xavier GUIIS)
 - AGENCE DU GRAND PARIS & STATES (représentant permanent : Catherine JEUFRAX)
 - CABINET LACABE (représentant permanent André LACABE)
 - AGEXIA (représentant permanent : Olivier PRINCIVALLE)
 - FONCIA AMYOT GILLET (représentant permanent : Jean-Louis VESPERINI)

2. Convention d'intégration ayant pour objet la répartition de la charge d'impôt sur les sociétés entre les sociétés du Groupe.

Nature et objet :

- La convention a été autorisée par le Conseil d'Administration de notre Société en date du 18 décembre 2014.

Celle-ci a pour objet :

- de répartir entre les sociétés du Groupe l'impôt dû par la société mère sur le bénéfice de l'ensemble ;
- d'affecter, le cas échéant, l'économie d'impôt pouvant résulter de l'intégration ;
- de déterminer les conséquences des distributions de dividendes au sein du Groupe ;
- d'arrêter le principe d'un dédommagement, le cas échéant, de la société qui s'avérerait pénalisée en cas de sortie du Groupe.

L'objectif de cette convention est de faire en sorte, en cas de déficit d'une filiale, de la faire bénéficier immédiatement et à titre définitif de l'économie d'impôt procurée au niveau de l'impôt global du Groupe par la prise en compte de ce déficit, et non, comme cela était prévu dans la précédente convention, d'en faire bénéficier la maison mère GALIAN.

Cette modification permet à GALIAN Assurances, sous réserve de la recouvrabilité au niveau du Groupe des éventuels impôts différés générés lors du calcul du SCR, de déduire l'économie d'impôt consécutif à la perte résultant des chocs appliqués par la formule standard (capacité d'absorption des impôts différés).

Les déficits antérieurs à la nouvelle convention seront traités selon les modalités de l'ancienne convention.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le produit d'impôt de GALIAN intégré dans l'impôt sur les sociétés du Groupe est de 365 600 €.

Les administrateurs concernés sont les mêmes que ceux cités en point 1.

Nous vous précisons que le commissaire aux comptes de la Société en a été régulièrement informé pour les besoins de l'établissement de son rapport spécial. L'autorisation donnée a été motivée par le conseil d'administration au regard de l'intérêt de cette convention pour la société et les conditions financières de ladite convention ont été précisées, conformément aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.



LES COMPTES CONSOLIDÉS DE GALIAN

Bilan consolidé actif



Poste	(en milliers d'euros)	Notes	2022	2021	Variation (Mt)
1	Actifs incorporels	22	6 526	6 156	370
	- Portefeuille de contrats		-	-	-
	- Autres		6 526	6 156	370
2	Placements des entités d'assurance	23	126 670	119 272	7 398
	- Terrains et constructions		60 145	54 634	5 510
	- Placements dans les entités liées et dans les entités avec lesquelles existe un lien de participation		279	250	29
	- Autres placements		66 247	64 387	1 859
	Placements représentant les engagements en unité de compte		-	-	-
3	Placements des autres entités	23	35 326	39 574	-4 248
	Titres mis en équivalence		-	-	-
4	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	24	-	-	-
5	Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	25	1 479	1 535	-56
	Créances sur la clientèle des entités du secteur bancaire		-	-	-
6	Créances sur les entités du secteur bancaire	26	7 382	8 946	- 1 565
7	Autres créances	27	34 105	26 075	8 030
8	Autres actifs	28	684	1 019	-335
	- Immobilisations corporelles		684	1 019	-335
	- Autres				-
9	Comptes de régularisation - actif	29	1 103	654	449
	- Frais d'acquisition reportés				-
	- Autres		1 103	654	449
	Différences de conversion		-		-
TOTAL DE L'ACTIF			213 276	203 231	10 044

Bilan consolidé passif



Poste	(en milliers d'euros)	Notes	2022	2021	Variation (Mt)
1	Capitaux propres du Groupe	30	150 971	143 472	7 500
	- Capital social ou fonds équivalents		22 955	23 846	-891
	- Primes		-	-	-
	- Réserves et résultat consolidés		128 016	119 626	8 390
	Intérêts minoritaires		0	0	0
	Passifs subordonnés				-
2	Provisions techniques brutes	31	8 497	9 230	-733
	- Provisions techniques vie				-
	- Provisions techniques non-vie		8 497	9 230	- 733
	Provisions techniques en unité de compte				-
3	Provisions pour risques et charges	32	5 218	4 882	336
4	Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	33	750	1 357	-607
	Dettes envers la clientèle des entités du secteurs bancaire		-	-	-
	Dettes représentées par des titres				-
5	Dettes envers les entités du secteur bancaire	35	10 913	11 708	-795
6	Autres dettes	34	36 815	32 554	4 260
7	Comptes de régularisation - passif	36	111	28	83
	Différences de conversion			-	-
TOTAL DU PASSIF			213 276	203 231	10 044

Hors bilan consolidé



(en milliers d'euros)	2022	2021
Engagements reçus	8 185	8 400
- Entreprises d'assurances	8 185	8 400
- Autres entités	-	0
Engagements donnés ⁽¹⁾	11 182 860	10 425 160
- Entreprises d'assurances	11 182 975	10 425 275
- Autres entités	-115	-115
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	-	0
ENGAGEMENTS REÇUS	8 185	8 400
ENGAGEMENTS DONNÉS ⁽¹⁾	11 182 860	10 425 160

(1) Engagements donnés sans prise en compte des garanties financières inactives (voir Note 37 p52)

Compte de Résultat Consolidé



Poste	(en milliers d'euros)	Notes	Activités Assurance non-vie	Activités Assurance vie	Activités bancaires	Autres activités	2022	2021	Variations en K€	Variations en %
1	Primes acquises	44-46-47	39 727				39 727	38 010	1 717	5 %
2	Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	45				14 778	14 778	12 935	1 842	14 %
3	Autres produits d'exploitation	45	2 101			19 856	21 957	15 150	6 807	45 %
4	Produits financiers nets de charges	40-45	62			-1 434	-1 372	-41	-1 330	3219 %
5	Total des produits d'exploitation	39-40-45	41 890			33 200	75 090	66 054	9 036	14 %
6	Charges des prestations d'assurance	44	-4 512				-4 512	-5 520	1 008	-18 %
7	Charges ou produits nets de cession de réassurance	44	-478				- 478	-812	334	-41 %
8	Charges des autres activités	39	-245			-50 379	-50 624	-37 566	-13 058	35 %
9	Charges de gestion	38	- 8 156			-30	-8 186	-10 653	2 468	-23 %
10	Total des charges d'exploitation	45	-13 391			-50 409	-63 800	-54 551	-9 249	17 %
	Résultat de l'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	45	28 499	-	-	-17 209	11 290	11 503	-213	-2 %
	Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition									
	Autres produits nets non techniques							-		
11	Résultat de l'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	45	28 499	-	-	-17 209	11 290	11 503	-213	-2 %
12	Transferts intersectoriels	3-39-45	-17 979			17 979	-	-	-	
13	Résultat de l'exploitation économique	45	10 520			770	11 290	11 503	-213	-2 %
14	Résultat exceptionnel	41					6	-898	904	-101 %
15	Impôts sur les résultats	42					-2 905	-3 160	255	-8 %
	Résultat net des entités intégrées						8 390	7 444	946	-13 %
	Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence							-		
	Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition							-		
	Résultat net de l'ensemble consolidé						8 390	7 444	946	13 %
	Intérêts minoritaires						-	-	-	-
	Résultat net (part du groupe)						8 390	7 444	946	13 %

Annexes aux comptes consolidés



FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Comptes consolidés

a) Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à relever.

GALIAN

b) Dépréciation des titres de placements

Dans le cadre de la mise en place de sa nouvelle politique d'investissement en 2021, la société GALIAN a investi dans des supports obligataires qui présentent une valeur inférieure au cours d'acquisition à la date de clôture. La moins-value latente fait l'objet conformément à la réglementation en vigueur d'une dépréciation d'un montant global de 1 622 K€ au 31 décembre 2022 constatée dans les comptes.

c) Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à relever.

GALIAN Assurances

d) Accord transactionnel dans le litige avec un prestataire informatique

La société GALIAN Assurances a signé le 2 décembre 2022 un protocole d'accord transactionnel dans le litige qui l'opposait à un prestataire informatique, aux termes duquel GALIAN a reçu une indemnité de 3,1 M€.

e) Acquisition d'une surface de bureaux à Paris 8°, 89 rue La Boétie

La SCI 89 Boétie a acquis en octobre 2022 pour un montant de 3,132 M€, une surface de bureaux de 234 m² au 4° étage de l'immeuble où se situe son siège social, à Paris 8°, 89 rue La Boétie.

f) Aménagement des bureaux du siège social à Paris 8°, 89 rue La Boétie

Dans le cadre du projet d'aménagement des bureaux du siège du Groupe GALIAN, les immobilisations (agencements et installations) ont fait l'objet d'une sortie anticipée ou d'une accélération du plan d'amortissement sur la durée restant à courir. Une dotation aux amortissements exceptionnelle de 1 029 K€ a été comptabilisée sur l'exercice.

g) Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à relever.

GALIAN Courtage

h) Évènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à relever.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de GALIAN ont été établis conformément au règlement ANC n° 2020-01.

Les sociétés françaises d'assurance sont régies par le Code des assurances.

Les comptes des sociétés françaises, dont l'activité ne relève pas du secteur des assurances, obéissent aux règles fixées par le Plan comptable général 2014.

Les articles cités dans cette annexe font référence au Code des assurances français.

MODALITÉS DE CONSOLIDATION

Note 1 : Méthode de consolidation

Les sociétés détenues à plus de 40 %, directement ou indirectement, sont consolidées par la méthode de l'intégration globale ; les sociétés dans lesquelles la participation du groupe GALIAN est comprise entre 20 et 40 % sont mises en équivalence.

Note 2 : Date de clôture

La consolidation est réalisée à partir des comptes annuels de chaque société arrêtés au 31 décembre 2022.

Note 3 : Présentation de l'information sectorielle

Les opérations réciproques entre les activités d'assurances non-vie et les autres activités ont été éliminées pour l'établissement des comptes de résultat sectoriels. Afin de déterminer un résultat économique par activité, l'impact des commissions de courtage distribuées par GALIAN Assurances à GALIAN Courtage a été retraité par l'ajout d'une ligne « Transferts intersectoriels » après le résultat d'exploitation.

INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La réglementation relative aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés concernant des entreprises régies par le Code des assurances, impose de consolider l'ensemble des filiales sous contrôle, y compris les entreprises à structure de comptes différente, dont l'activité se situe dans le prolongement des activités assurancielles et financières ou relevant d'activités connexes.

L'application de ces textes a conduit GALIAN à consolider par la méthode de l'intégration globale ses filiales dont elle détient le contrôle exclusif.

Périmètre de consolidation

Société	Activité	Méthode d'intégration	Participation directe	Participation indirecte
GALIAN	Société financière	Société consolidante		
GALIAN Assurances	Société d'assurance	Intégration globale	99,99 %	99,99 %
GALIAN Courtage	Courtier en assurance	Intégration globale	100 %	100 %
SCI MARBEUF	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI BOETIE 2 PONTTHIEU	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI BOCCADOR-KLEBER	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI 89 BOETIE	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI PONTTHIEU 4	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI SAINT MICHEL	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI LEPIC	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI VICTOR HUGO	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI MYRON HERRICK	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI GALIAN Assurances BERRI	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %
SCI GALIAN Assurances Patrimoine VII	SCI de gestion immobilière	Intégration globale	0,01 %	99,99 %

Toutes les sociétés du groupe GALIAN ont leur siège social au 89, rue la Boétie, 75008 Paris.

MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

Bilan

Note 4 : Frais d'établissement et immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels correspondent essentiellement aux logiciels, apport en clientèle et aux immobilisations incorporelles liées à des livraisons à soi-même de solutions informatiques amorties, selon, les cas, sur une base linéaire entre 1 et 10 ans.

Note 5 : Placements

Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent les terrains, les immeubles (exploitation et placement) ainsi que les parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier non cotées.

Les immeubles sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou de construction, augmenté des travaux d'amélioration et sont ventilés selon les composants suivants : gros œuvre (structures et charpentes), clos couvert (façades et toitures), équipements techniques (ascenseurs, traitements de l'air...), aménagements. Les droits de mutation, honoraires et frais accessoires d'acquisition d'immobilisations sont conformément au règlement ANC 2020-01 portés à l'actif.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d'une valeur résiduelle (à la condition qu'elle soit à la fois mesurable de manière fiable et significative) et des dépréciations.

En cas de détention jusqu'à terme, les immeubles sont amortis linéairement en fonction des durées d'utilité déterminées selon la nature des composants, du rythme prévisible de renouvellement et des durées de vie techniques.

Immobilisations	Méthode d'amortissement	Durée
Immeubles Gros oeuvre	Linéaire	65 à 125 ans
Immeubles Façades, toiture	Linéaire	14 à 50 ans
Immeubles Installations techniques	Linéaire	10 à 30 ans
Immeubles Agencements	Linéaire	10 ans

En cas de cessions des immeubles, les modalités d'amortissement sont revues :

- la base amortissable se comprend comme la valeur nette comptable moins la valeur résiduelle,
- les durées d'utilité peuvent évoluer.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts et actions de sociétés immobilières et à objet foncier est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant. Entre deux expertises, cette valeur est actualisée annuellement et certifiée par un expert indépendant.

Les immeubles en cours (non encore amortis) sont évalués à leur prix de revient.

Les placements immobiliers en moins-value latente ou pour lesquels il existe un indice de perte de valeur font l'objet d'un examen en vue de déterminer une éventuelle dépréciation.

Titres de participation

Ils regroupent les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation.

Entreprise liée : entreprise française ou étrangère pouvant être incluse par intégration globale dans l'ensemble consolidé auquel l'entreprise d'assurance est intégrée globalement, à l'exclusion des entreprises autres que d'assurance qui peuvent ne pas être consolidées.

Entreprise avec laquelle il existe un lien de participation : entreprise dans laquelle l'entreprise d'assurance détient directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) ou entreprise détenant directement ou indirectement une participation (représentant au moins 10 % du capital) dans l'entreprise d'assurance.

Les titres sont enregistrés au bilan conformément à leur coût d'acquisition.

L'évaluation de ces titres est effectuée selon différentes méthodes :

- le prix de revient,
- l'actif net comptable non réévalué,
- l'actif net comptable réévalué,
- le prix d'émission de nouvelles actions,
- le prix utilisé lors de la dernière transaction,
- l'embedded value et appraisal value.

Les titres de participation en moins-value latente font l'objet d'un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation.

Autres placements

La distinction entre les placements relevant des articles R 343-9 et R 343-10 se fait en conformité avec les articles du Code des assurances. Ainsi, toutes les valeurs amortissables énumérées aux 1°, 2°, 2° bis et 2° ter de l'article R 332-2, autres que les obligations et les parts indexées, les parts de fonds communs

de créance et les titres participatifs, sont classées à l'article R 343-9, les autres valeurs relèvent donc de l'article R 343-10.

TITRES À REVENU FIXE (ARTICLE R 343-9)

Les obligations et les titres de créance négociables sont enregistrés à leur coût d'acquisition hors coupons courus. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon une méthode linéaire (différence < 10 %) ou actuarielle (différence ≥ 10 %) sur la durée résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote), soit d'un produit (décote). Les frais d'acquisition sont portés en charges.

À l'inventaire, le gain ou la perte liée à l'indexation sur le niveau général des prix de certaines obligations est enregistré en produits ou en charges.

L'évaluation des titres correspond au dernier cours coté ou à défaut à la valorisation communiquée par l'émetteur conformément à l'article R 343-11.

Une dépréciation à caractère durable n'est constituée que s'il existe un risque avéré de contrepartie (le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements) et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable, conformément au règlement de l'ANC 2015-11.

Dans cette éventualité, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine (taux actuariel de rendement) corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale de la marge d'intérêt par rapport au taux sans risque.

TITRES AMORTISSABLES (ARTICLE R 343-10)

Les obligations de crédit ou émises par un fonds de prêt à l'économie non cotées et les prêts sont amortis selon le principe des surcotes et décotes comme les titres estimés selon l'article R 343-9 mentionnés ci-dessus. Les frais d'acquisition sont portés en charges. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise conformément à l'article R 343-11.

Les règles de dépréciations de ces titres sont définies par le règlement de l'ANC:

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements amortissables classés à l'article R 343-10 jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation à caractère durable est constituée dès lors qu'il y a lieu de considérer qu'il existe un risque de crédit avéré,

- lorsque l’organisme d’assurance n’a pas l’intention ou la capacité de détenir ces placements jusqu’à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l’ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l’horizon de détention considéré:
- lorsque l’organisme n’a pas l’intention ou la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur vénale, si cette dernière est inférieure à la valeur comptable,
- lorsque l’organisme a l’intention et la capacité de détenir les placements à un horizon déterminé, la dépréciation correspond à la différence entre la valeur comptable du placement corrigée des surcotes et décotes et sa valeur recouvrable, si cette dernière est inférieure à la valeur recouvrable, la valeur recouvrable est déterminée sur la base de la valeur actuelle des flux futurs estimés en prenant en compte, en fonction de l’horizon de détention considéré, des critères liés soit au marché soit à la rentabilité attendue du placement.

ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE (ARTICLE R 343-10)

Les actions et autres titres à revenu variable non amortissables sont enregistrés à leur prix d’achat, hors intérêts courus et frais d’acquisition.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, selon l’article R 343-11, correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté,
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l’entreprise ;
- pour les parts ou actions émises par des organismes de placements collectifs, au dernier prix de rachat publié.

Conformément à la section 2 du règlement de l’ANC, les actions et autres titres à revenu variable en moins-value latente font l’objet d’un examen en vue de déterminer le caractère durable de la dépréciation selon une analyse multicritère :

- il existait, d’ores et déjà, une dépréciation sur cette ligne de placement à l’arrêté précédent,
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de six mois consécutifs précédant l’arrêté,
- il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l’entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :
- la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d’activité auquel appartient le placement,

- l’évolution défavorable des indicateurs d’analyse fondamentaux du placement,
- les difficultés de cession de ce placement.

La valeur d’inventaire des titres présentant une présomption de dépréciation durable s’analyse, de manière prospective, comme la valeur recouvrable de ces placements, déterminée en prenant en compte la capacité de l’entreprise à les détenir à un horizon envisagé (gestion actif/passif, cash flows positifs).

Cette approche conduit à constater une dépréciation durable pour certains fonds d’investissement selon les modalités suivantes :

- pour les fonds dont la cession est prévue à brève échéance (moins d’un an), la dépréciation correspond à l’intégralité de la moins-value constatée au 31 décembre de l’année,
- pour les autres fonds, la dépréciation est déterminée selon une méthode prospective : différence entre le prix de revient et la valeur recouvrable à l’horizon de détention, estimée à partir d’un taux de rendement prudent correspondant à l’horizon de détention majoré d’une prime de risque.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les instruments financiers utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme détenus par les entreprises d’assurance.

Les instruments de couverture utilisés sont des options sur taux d’intérêt de type Cap qui sont comptabilisées en stratégie de rendement.

Les primes payées sont enregistrées en compte de régularisation actif.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme, qu’ils aient été perçus ou réglés ou qu’ils soient latents, sont inscrits en résultat de façon échelonnée sur la durée prévue de la stratégie.

L’étalement de la prime, rapporté au compte de résultat, s’effectue linéairement car les résultats issus de cet étalement ne diffèrent pas de manière significative des calculs réalisés sur la base du taux de rendement effectif.

Note 6 : Opérations de réassurance

La réassurance acceptée est comptabilisée, traité par traité, sur la base des informations transmises par les cédantes.

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits en hors bilan pour le montant correspondant au cours de bourse à la date de clôture.

Note 7 : Créances et dettes

Les créances et les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Lorsque la valeur d’inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est constituée.

Note 8 : Actifs corporels

L’amortissement est calculé sur la base du coût d’acquisition ou de production, sous déduction, le cas échéant, d’une valeur résiduelle à la condition qu’elle soit à la fois mesurable de manière fiable et significative selon les modalités suivantes :

Immobilisations	Méthode d’amortissement	Durée
Agencements Installations	Linéaire	10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire/ Dégressif	3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Note 9 : Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire

Il s’agit des comptes courants et caisses, des dépôts de garanties ainsi que des emprunts auprès des établissements de crédits.

Note 10 : Comptes de régularisation

Les postes « comptes de régularisation » actif et passif se composent principalement des charges constatées d’avance, des surcotes et décotes. Les intérêts courus non échus sur obligations ayant été reclassés sur les lignes de placements afférentes.

Note 11 : Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l’actif du bilan.

- Provisions techniques de l’assurance non-vie
 - ✓ Provision pour primes non acquises
- GALIAN Assurances comptabilise une provision pour primes non acquises calculée prorata temporis, contrat par contrat, conformément à l’article R 343-7 du Code des assurances. Cette provision correspond donc à la fraction des primes émises se rapportant à la période comprise entre la date de l’inventaire et la date de la prochaine échéance de primes ou à défaut du terme du contrat.
- ✓ Provision pour primes acquises non émises
- À l’inverse de la provision pour primes émises non acquises,

les primes acquises non émises sont les montants de prime restant à émettre se rapportant à la période écoulée et n’ayant pas fait l’objet d’émission.

- ✓ Provision pour sinistres à payer

Les provisions de sinistres sont évaluées en fonction de la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu’externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés (y compris les tardifs).

La provision pour sinistres est calculée par produit, par garantie et par millésime sans tenir compte des recours à exercer, ces derniers faisant l’objet d’une évaluation distincte.

La charge brute des sinistres est estimée à partir de trois méthodes :

- La méthode Chain Ladder : cette méthode consiste à projeter les règlements futurs à partir d’une cadence des règlements jusqu’à l’obtention de la charge ultime. Elle est utilisée pour évaluer les millésimes les plus développés des produits VERSALIS et AXELIS
- La méthode fréquence / coût moyen : Cette méthode consiste à évaluer la charge à l’ultime par la factorisation du nombre de sinistres estimés et du coût moyen des sinistres à l’ultime. Elle est utilisée pour l’évaluation des millésimes récents du produit AXELIS
- La méthode Bornhuetter-Ferguson : cette méthode consiste à estimer le rapport sinistre à prime (S/P) brut à partir d’un S/P de référence auquel on applique des ajustements en fonction des évolutions observées en N et N-1 du portefeuille assuré sur les indicateurs fréquence des sinistres, coût moyen et tarification. Elle est utilisée pour l’évaluation des quatre derniers millésimes du produit VERSALIS.

Les prévisions de recours sont estimées pour l’ensemble des produits et quel que soit le millésime à partir de la méthode Chain Ladder. La méthode consiste à projeter les taux de recours observés en appliquant les coefficients de développement (à partir de la cadence moyenne de recouvrement) jusqu’à l’obtention des taux de recours à l’ultime. Les montants des recours à l’ultime sont obtenus en appliquant ces taux à la charge brute des sinistres estimée ci-dessus par millésime et par garantie.

La provision pour sinistres à payer est complétée, à titre de chargement, par une évaluation des charges de gestion qui, compte tenu des éléments déjà inclus dans la provision, doit être suffisante pour liquider tous les sinistres. Ce chargement s’applique également au recours à exercer.

L’estimation des frais d’indemnisation est réalisée à partir d’un modèle de durée. La méthode consiste à estimer la durée de vie restante en indemnisation pour l’ensemble des dossiers toujours en cours, y compris les tardifs, à laquelle est appliquée un coût d’unité d’œuvre.

Note 12 : Provisions

✓ Provision sur risques d'exploitation
Ce poste regroupe les provisions relatives aux procédures judiciaires engagées par des tiers. Ces provisions sont déterminées, dossier par dossier, pour l'ensemble des assignations reçues et des frais engagés.

✓ Provisions pour grosses réparations
Il s'agit de provisions pour gros entretien ou grandes visites identifiées par des dépenses importantes et/ou des dépenses faisant l'objet de programmes pluriannuels en application de lois, règlements ou de pratiques constantes de l'entreprise.

✓ Provisions pour risque d'exécution des engagements par signature
Cette provision est calculée sur la base des créances produites nettes, dans la limite de la garantie délivrée, après déduction des contre-garanties obtenues, auxquelles est appliqué le taux de passage de ce stade de risque en perte finale.

Ce taux de passage est déterminé annuellement par activité (gestion, transaction, habilitation) de manière statistique, à partir des historiques de données.

Note 13 : Impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'impôts et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où ils pourront être imputés sur des différences taxables futures, lorsqu'il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement par imputation sur des résultats fiscaux futurs, ou en tenant compte des possibilités d'optimisation fiscale à l'initiative de la Société. Les possibilités d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs sont analysées en tenant compte des contraintes fiscales (plafonnement d'imputation), appliquées sur l'horizon d'imputation retenu.

Note 14 : Indemnité de Fin de Carrière (IFC)

Le groupe GALIAN a externalisé auprès de SOGECAP ses engagements de retraite, charges comprises, par la souscription d'un contrat d'assurance.
Au 31 décembre 2022, la valeur des actifs ainsi placés est estimée à 443 K€, selon la méthode de la "juste valeur".

La valeur des engagements de retraite de GALIAN au 31 décembre 2022 est estimée à 642 K€ selon les hypothèses suivantes :

- méthode des unités de crédit projetées ;
- taux d'actualisation : 3,7 % ;
- tables de mortalité : TH 00-02 et TF 00-02 ;
- turn-over : faible jusqu'à 55 ans ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % constant ;
- départ volontaire à la retraite au taux plein ;
- droits prévus par la convention nationale des sociétés d'assurance ;
- prise en compte des charges sociales et fiscales sur salaires au taux de 69 %.

Le montant de l'engagement non couvert par l'externalisation est de 157 K€ ;

Note 15 : Impôt sur les sociétés

La société a constitué un groupe d'intégration fiscale avec ses filiales GALIAN Assurances, GALIAN Courtage ainsi que les SCI de gestion de patrimoine ; à ce titre elle est redevable directement de l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat d'ensemble du groupe. Une première convention organisant la répartition de l'impôt global du groupe fiscal avait été mise en place ; il avait ainsi été décidé de faire en sorte que chaque société se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne, si elle était restée imposée séparément. Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été conclue en 2014. La répartition de l'impôt est inchangée pour les sociétés bénéficiaires, mais il a été décidé de faire en sorte que les sociétés déficitaires profitent immédiatement du crédit d'impôt généré du fait de leur déficit de l'année. Cette modification ne concerne pas les reports déficitaires existants, mais uniquement les déficits à venir.

Les charges et produits d'impôts différés résultant des décalages dans le temps entre la constatation comptable et fiscale des charges et produits donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour impôt différé actif ou passif. Cet impôt est calculé au dernier taux en vigueur connu.

Note 16 : Crédit d'Impôt compétitivité emploi (CICE)

Le dispositif du crédit impôt compétitivité emploi permet de bénéficier d'un crédit d'impôt égal à 6 % des salaires versés à l'exclusion des rémunérations supérieures à 2,5 fois le SMIC. Cette mesure vise à améliorer la compétitivité à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution du fonds de roulement.

Les produits de ce crédit d'impôt ont été utilisés principalement pour conserver la compétitivité des produits distribués par GALIAN et maintenir au sein du Groupe le niveau d'embauche en CDI et un engagement de formation important.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité

et l'emploi (CICE) a été transformé en un allègement de cotisations sociales pérennes et à effet immédiat. Les entreprises qui n'ont pas utilisé tout leur CICE avant cette transformation conservent le droit de s'en servir pour le paiement des impôts de 2019 à 2021.

Compte de résultat

Note 17 : Primes

Les primes correspondent aux primes émises nettes d'annulations.
La date d'échéance des primes est en règle générale toujours fixée au 1^{er} janvier.
Seuls quelques contrats font exception à la règle et donnent lieu à un calcul de primes émises et non acquises.

Note 18 : Produits financiers nets de charge

Les produits des placements comprennent les intérêts et les loyers courus au cours de l'exercice.

Les charges des placements regroupent les frais de gestion, les intérêts, l'amortissement des différences de prix de remboursement, ainsi que les pertes provenant de la réalisation des placements.

Les plus ou moins-values sur cessions des placements sont déterminées selon la méthode « Premier entré / Premier sorti ».

Note 19 : Charges par destination

La comptabilisation des charges par destination des sociétés relevant du secteur de l'assurance, consolidées par intégration globale, est réalisée selon les dispositions contenues dans l'arrêté du 20 juin 1994.

Les frais de gestion (hors débours) sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes du compte de résultat, au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des critères objectifs d'activité.

Le mécanisme de répartition est le suivant :

1 • Segmentation des charges en :

- frais directs : frais affectés à une destination analytique finale rattachés le plus souvent à une direction ou à un service unique opérationnel ou technique.

Ces destinations finales sont classiques des sociétés d'assurance, elles comprennent :

- les frais d'acquisition des contrats (frais d'établissement des contrats, frais des réseaux commerciaux, publicité et marketing opérationnel, frais d'analyse des admissions...),
- les frais d'administration des contrats (gestion des clients, surveillance du portefeuille, gestion de la réassurance...),

- les frais de gestion des sinistres (ouverture, suivi, règlement des sinistres...),
- les frais de gestion financière (gestion de la trésorerie, gestion des placements...).

- frais indirects : frais dont l'utilisation est commune à plusieurs destinations analytiques, plusieurs directions ou services et affectés à une section analytique intermédiaire. On distingue les frais d'administration générale qui correspondent pour l'essentiel aux autres charges techniques, à savoir les frais de direction générale, d'audit interne, de contrôle de gestion ou encore de comptabilité, les frais des services généraux à savoir, la gestion du personnel, la gestion de l'informatique, la gestion de la logistique et des moyens généraux.

2/ Répartition des frais indirects

Les frais indirects sont répartis dans les destinations analytiques finales, en fonction essentiellement des effectifs affectés dans les sections directes.

Note 20 : Charges et produits exceptionnels

Pour les activités d'assurance et autres, les charges et produits qui ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation, figurent en résultat exceptionnel.

CHANGEMENT DE MÉTHODE ET DE PRÉSENTATION

Note 21 : Changement décidé par l'entreprise

Compte tenu du retrait de l'agrément émis par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour l'activité d'émission de garantie financière de GALIAN, les activités du groupe GALIAN sont, depuis 2018, portées par une entité à dominante Assurance.
À ce titre les comptes consolidés du groupe GALIAN sont désormais présentés en conformité avec le règlement ANC n° 2020-01.

Événement postérieur à la clôture



Cf. Faits marquant de l'exercice p 41

BILAN

Note 22 : Actifs incorporels (poste 1 de l'actif)

(en milliers d'euros)	2021	Augmentation	Diminution	2022
Immobilisations en cours	732	2 942	2 905	768
Logiciels	14 322	2 032	-	16 354
Autres actifs incorporelles	1	-	1	-
Valeur brute	15 055	4 974	2 906	17 123
Logiciels	-8 392	-2 205	-	-10 596
Immobilisations incorporelles	-507	-	-507	-
Amortissements et provisions	-8 898	-2 205	-507	-10 596
Valeur nette	6 156	2 769	2 399	6 526

En 2022, GALIAN Courtage a développé en interne pour 2 032 K€ de logiciel

Note 23 : Placements (postes 2 et 3 de l'actif)
PLACEMENTS DES ENTITÉS D'ASSURANCE (POSTE 2 DE L'ACTIF)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et S/D	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins value latente
Placements immobiliers	60 145		60 145	121 675	61 531
Placement dans les entités liées	279		279	279	
Actions et titres à revenu variable		-	-		-
Parts d'OPCVM actions	5 000		5 000	4 735	-265
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 932	48	10 980	10 091	-888
Parts d'OPCVM monétaires et obligataires	36 565	-	36 565	32 453	-4 112
Autres placements	13 750	-	13 750	13 750	-
TOTAL DES PLACEMENTS	126 670	48	126 718	182 983	56 265
Total des placements cotés	66 247	48	66 294	61 029	-5 265
Total des placements non cotés	60 145	-	60 145	121 954	61 531
Part des placements d'assurance vie	-	-	-	-	-
Part des placements d'assurance non-vie	-	-	-	-	-

PLACEMENTS DES AUTRES ENTITÉS (POSTE 3 DE L'ACTIF)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation et s/d	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus/moins value latente
Placements immobiliers	-	-	-	-	-
Placement dans les entités liées	749		749	749	-
Actions et titres à revenu variable			-		-
Parts d'OPCVM actions			-		-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-	-
Parts d'OPCVM monétaires et obligatoires	15 009	-1 622	13 386	13 386	1 622
Autres placements	21 191	-	21 191	21 191	0
TOTAL DES PLACEMENTS	36 948	-1 622	35 326	35 326	1 622
Total des placements cotés	36 200	-1 622	34 577	34 577	1 622
Total des placements non cotés	749	-	749	749	-

Note 24 : Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques (poste 4 de l'actif)

(en milliers d'euros)	2022	2021
Provisions techniques vie	-	-
- Provisions d'assurance vie	-	-
- Provisions pour sinistres	-	-
- Autres provisions techniques	-	-
Provisions techniques non-vie	-	-
- Provisions pour primes non acquises	-	-
- Provisions pour sinistres	-	-
- Provisions pour risques en cours	-	-
- Provisions mathématiques de rentes	-	-
- Autres provisions techniques	-	-
TOTAL	-	-

Note 25 : Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance (poste 5 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette 2022	Valeur nette 2021
Primes restant à émettre	466	-	466	224
Clients	861	-	861	482
Intermédiaires d'assurances	142	-	142	112
Autres débiteurs divers	1	-	1	1
Autres créances	1 004	-	1 004	595
Créances nées d'opérations de réassurance	9	-	9	716
TOTAL	1 479	-	1 479	1 535

La totalité des créances présentées ci-dessus a une échéance d'un an au plus.

Note 26 : Créances sur les entités du secteur bancaire (poste 6 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette 2022	Valeur nette 2021
Entités d'assurance - avoirs en banque	2 486		2 486	1 967
Autres entités - avoirs en banque	4 896		4 896	6 979
TOTAL	7 382	-	7 382	8 946

Les créances présentées ci-dessus concernent des disponibilités de trésorerie à très court terme.

Note 27 : Autres créances (poste 7 de l'actif)

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette 2022	Valeur nette 2021
Entités d'assurance				
- Personnel et comptes rattachés	52		52	49
- État, organismes sociaux	200		200	198
- Impôts différés	-		-	17
- Créances douteuses - Sociétaires défaillants et sortants	3 942	-3 592	350	450
- Autres créances - Débiteurs divers	21 355		21 355	14 224
Total des créances détenues par les entités d'assurances	25 549	-3 592	21 959	14 940
Autres entités				
- Personnel et comptes rattachés	115		115	145
- État, organismes sociaux	1 512		1 512	237
- Impôts différés	813		813	829
- Autres créances	10 445	-736	9 709	9 925
Total des créances détenues par les autres entités	12 885	-736	12 149	11 136
TOTAL	38 433	-4 328	34 105	26 075

TABLEAU DE VENTILATION DES CRÉANCES PAR ÉCHÉANCE

(en milliers d’euros)	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Entités d’assurance				
- Personnel et comptes rattachés	52	52		
- État, organismes sociaux	200	200		
- Impôts différés	-			-
- Créances douteuses GF	350	350		
- Autres créances – Débiteurs divers	21 355	21 355		
Total des créances détenues par les entités d’assurances	21 956	21 956	-	-
Autres entités				
- Personnel et comptes rattachés	115	115		
- État, organismes sociaux	1 512	1 512		
- Impôts différés	813			813
- Autres créances	9 709	9 709		
Total des créances détenues par les autres entités	12 149	11 336	-	813
TOTAL	34 105	33 292	-	813

TABLEAU DE VENTILATION DU POSTE AUTRES CRÉANCES PAR ENTITÉ DÉTENTRICE

(en milliers d’euros)	GALIAN	GALIAN Courtage	SCI	Valeur brute
Créances compagnies	-	621	-	621
Créances clients	3	8 602	48	8 653
Débiteurs divers	26	7	13	47
Comptes inter-compagnies	9		1 133	1 142
Valeur brute 2022	38	9 231	1 195	10 463
Dépréciation	-	-736	-19	-755
Valeur nette 2022	38	8 495	1 176	9 709
Valeur nette 2021	133	8 671	1 120	9 925

Note 28 : Autres actifs (poste 8 de l’actif)

(en milliers d’euros)	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette 2022	Valeur nette 2021
Dépôts et cautionnements	15		15	15
Autres immobilisations corporelles	2 683	-2 013	670	995
Constructions	847	-668	180	667
Aménagements divers	65	-52	13	42
Matériel de bureau	1 347	-973	374	156
Mobilier de bureau	423	-321	102	131
Immobilisations incorporelles en cours	-		-	9
TOTAL	2 698	-2 013	684	1 019

ENTITÉS D’ASSURANCE

(en milliers d’euros)	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette 2022
Dépôts et cautionnements	-		-
Autres immobilisations corporelles	2 121	- 1 816	304
Constructions	847	-668	180
Aménagements divers	65	-52	13
Matériel de bureau	785	-776	9
Mobilier de bureau	423	-321	102
TOTAL	2 121	-1 816	304

AUTRES ENTITÉS

(en milliers d’euros)	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette 2022
Dépôts et cautionnements	15		15
Autres immobilisations corporelles	562	-197	365
Constructions	-	-	-
Aménagements divers	-	-	-
Matériel de bureau	562	-197	365
Mobilier de bureau	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-		-
TOTAL	577	-197	380

Note 29 : Compte de régularisation – actif (poste 9 de l’actif)

(en milliers d’euros)	Non-vie	Vie	Autres activités	Total 2022	Total 2021
Intérêts et loyers courus non échus	289		171	461	112
Frais d’acquisition reportés			-	-	-
Charges constatées d’avance	96		498	594	484
Décote/surcote	48			48	35
Autres comptes de régularisation – actif			1	1	22
TOTAL	433	-	670	1 103	654

Note 30 : Capitaux propres du groupe (poste 1 du passif)

(en milliers d’euros)	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l’exercice	Ecarts de conversion	Ecarts de réévaluation	Titres de l’entreprise consolidante	Autres	Total des capitaux propres
Situation au 31 décembre 2020	25 232	-	108 403	3 780	-	-	-	-	137 415
Mouvements sur l’année N	-1 387	-	3 780	3 664	-	-	-	-	6 058
- Affectation du résultat N-1			3 780	-3 780					-
- Résultat N				7 444					7 444
- Variation de capital	-1 387								-1 387
- Versement du dividende									-
- Écarts de conversion									-
- Primes d’émission et autres									-
-Autres mouvements									-
Situation au 31 décembre 2021	23 846	-	112 182	7 444	-	-	-	-	143 472
Mouvements sur l’année N	-891	-	7 444	946	-	-	-	-	7 500
- Affectation du résultat N-1			7 444	-7 444					-
- Résultat N				8 390					8 390
- Variation de capital	-891								-891
- Versement du dividende									-
- Ecarts de conversion									-
- Primes d’émission et autres									-
- Autres mouvements									-
Situation au 31 décembre 2022	22 955	-	119 626	8 390	-	-	-	-	150 972

Note 31 : Provisions techniques (poste 2 du passif)

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Règlement sur sinistres antérieurs	Boni()/mali() sur sinistres antérieurs	Dotation sur millésime de l'année en cours	Situation à la clôture
Provisions techniques Vie	-	-	-	-	-
- Provisions d'assurance Vie	-	-	-	-	-
- Provisions pour sinistres	-	-	-	-	-
- Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Provisions techniques Non-Vie	9 230	-5 079	-2 411	6 757	8 497
- Provisions pour primes non acquises	169	-169		81	81
- Provision pour sinistres à payer	17 258	-6 072	-3 008	8 198	16 376
- Prévision de recours	-11 175	2 953	163	-2 624	-10 683
- Provision pour chargement de gestion	2 979	-1 791	433	1 103	2 723
- Provisions pour sinistres	9 062	-4 910	-2 411	6 676	8 416
- Provisions pour risques en cours	-	-	-	-	-
- Provisions mathématiques de rentes	-	-	-	-	-
- Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
TOTAL	9 230	-5 079	-2 411	6 757	8 497

Note 32 : Provisions pour risques et charges et passifs éventuels

PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES ET PASSIFS ÉVENTUELS (POSTE 3 DU PASSIF)

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Dotation	Reprise / Utilisation	Situation à la clôture
- Créance produite	1 262		569	694
- Sinistres supérieurs à la garantie financière	-		-	-
- Sinistres éventuels	-		-	-
- Provision pour charges d'exploitation	1 030	634	422	1 243
- Provision pour créances douteuses Cotisations garantie financière	2 050	82	692	1 441
- Provision sur risques exceptionnels	-	484	-	484
- Impôts différés	-	1 052	-	1 052
- Autres provisions	539	131	365	305
TOTAL	4 882	2 384	2 048	5 218

PROVISION POUR DÉPRÉCIATION (POSTES 1,2,3 ET 7 DE L'ACTIF)

(en milliers d'euros)	Situation à l'ouverture	Dotation	Reprise / Utilisation	Situation à la clôture
Actifs incorporels	507	-	507	-
- Placements dans les entités d'assurances	0	-	0	-
- Placements des autres entités	-	1 622	-	1622
Placements	0	1 622	0	1 622
-Autres créances des entités d'assurance : créances douteuses garantie financière	3 582	59	49	3 592
- Autres créances des autres entités : autres créances	709	242	197	755
Autres postes de l'actif	4 291	302	246	4 347
TOTAL	4 798	1 924	753	5 969

Note 33 : Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance (poste 4 du passif)

(en milliers d'euros)	2022	2021
Dettes nées d'opérations d'assurance	727	613
- Assurés	453	267
- Autres dettes	274	345
Dettes nées d'opérations de réassurance	23	744
- Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
- Autres dettes	23	744
TOTAL	750	1 357

Note 34 : Autres dettes (poste 6 du passif)

(en milliers d'euros)	2022	2021
Entités d'assurance	3 784	3 559
- Fonds de garantie	-	
- Dépôts et cautionnements reçus	-	
- Personnel et comptes rattachés	1 208	1 163
- État et organismes sociaux	1 130	1 149
- Fournisseurs	892	710
- Dettes diverses	554	537
Autres entités	33 031	28 995
- Fonds de garantie	-	90
- Dépôts et cautionnements reçus	601	451
- Personnel et comptes rattachés	1 404	1 164
- État et organismes sociaux	1 763	3 804
- Fournisseurs	250	314
- Dettes diverses	29 013	23 173
TOTAL	36 815	32 554

TABLEAU DE VENTILATION DES DETTES PAR ÉCHÉANCE

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Entités d'assurance	3 784	3 784		
- Fonds de garantie	-	-		
- Dépôts et cautionnements reçus	-	-		
- Personnel et comptes rattachés	1 208	1 208		
- État et organismes sociaux	1 130	1 130		
- Fournisseurs	892	892		
- Dettes diverses	554	554		
Autres entités	33 031	33 031		
- Fonds de garantie	-	-		
- Dépôts et cautionnements reçus	601	601		
- Personnel et comptes rattachés	1 404	1 404		
- État et organismes sociaux	1 763	1 763		
- Fournisseurs	250	250		
- Dettes diverses	29 013	29 013		
TOTAL	36 815	36 815		

Note 35 : Dettes envers les entreprises du secteur bancaire (poste 5 du passif)

(en milliers d'euros)	2022	2021
Entités d'assurance	10 728	11 074
- Dettes envers les établissements de crédit	10 728	11 074
Autres entités	185	635
- Dettes envers les établissements de crédit	185	635
TOTAL	10 913	11 708

Les dettes envers les établissements de crédit portent sur l’acquisition des immeubles des SCI. L’échéance de ces dettes est répartie comme suit :

(en milliers d’euros)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Plus de 5 ans	2022
Entités d’assurance	2 176	8 015	537	10 728
- Dettes envers les établissements de crédit	2 176	8 015	537	10 728
Autres entités	117	68	-	185
- Dettes envers les établissements de crédit	117	68		185
TOTAL	2 293	8 083	537	10 913

Note 36 : Comptes de régularisation – passif (poste 7 du passif)

(en milliers d’euros)	2022	2021
Entités d’assurance	20	14
- Intérêts et loyers courus non échus	-	-
- Produits constatés d’avance	-	-
- Décote/surcote	-	-
- Autres	20	14
Autres entités	91	14
- Intérêts et loyers courus non échus	-	-
- Produits constatés d’avance	-	-
- Autres	91	14
TOTAL	111	28

Note 37 : Engagements reçus et donnés

ENGAGEMENTS COMPTABILISÉS

(en milliers d’euros)	2022	2021
Engagements donnés	11 190 094	10 425 160
Garantie Financière Agents Immobiliers	11 150 620	10 398 900
Garantie Financière Courtiers	31 740	25 760
Garanties financières actives	11 182 360	10 424 660
Engagements sur titres	7 734	500
Engagements reçus	8 185	8 400
CTG GF caution bancaire	250	520
CTG GF caution hypothécaire	7 756	7 701
CTG SIAGI	179	179

Depuis le retrait d’agrément de GALIAN en tant que société de financement et le transfert de l’activité à GALIAN Assurances, les engagements de garantie financière sont assimilés à des capitaux sous risque. Ils n’ont donc normalement plus à apparaître en engagement hors bilan. Toutefois, afin de permettre le suivi de cet indicateur, les engagements de garantie donnés sur les garanties financières actives sont maintenus.

À L’ÉGARD DES DIRIGEANTS

Néant.

À L’ÉGARD DES ENTREPRISES LIÉES

Néant.

À L’ÉGARD DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Néant.

Compte de résultat



Note 38 : Charges de gestion (poste 9 du compte de résultat)

(en milliers d’euros)	Non-Vie	Vie	Total 2022	Total 2021
Participation aux résultats	- 98		-98	-72
Frais d’acquisition	59		59	-456
Frais d’administration	-6 280		-6 280	-6 270
Autres charges techniques	-1 860		-1 860	-3 812
Participation des salariés et intéressement	23		23	-44
Charges de gestion	-8 156		-8 156	-10 653

La comptabilisation des charges par destination est explicitée dans la partie “Méthodes et règles d’évaluation”, note 19.

Note 39 : Autres produits et charges non techniques (postes 5, 8, 12 du compte de résultat)

(en milliers d’euros)	Non-Vie	Vie	Autres activités	Total 2022	Total 2021
Autres produits non techniques	2 101		34 634	36 734	28 085
Commissions et report de commissions	-		11 483	11 483	9 992
CA SCI	-		3 295	3 295	2 943
Production immobilisée	-		575	575	614
Autres produits d’exploitation	1 389		19 084	20 473	12 711
Reprises de provisions	712		197	909	1 824
Autres charges non techniques	-245		-50 379	-50 624	-37 566
Honoraires et services extérieures	-		- 36 732	-36 732	-24 751
Impôts et taxes	-		- 1 539	-1 539	-1 277
Charges de personnel	-		- 10 105	-10 105	-9 120
Autres charges d’exploitation	-245		- 9	-253	-938
Dotations aux amortissements et provisions	-		-1 995	-1 995	-1 480
Sous-total	1 856		-15 745	-13 889	-9 481
Transferts intersectoriels	-17 979		17 979	-	
TOTAL	-16 123		2 234	-13 889	-9 481

Note 40 : Produits financiers nets (postes 4 et 5 du compte de résultat)

(en milliers d’euros)	Non-Vie	Vie	Autres activités	Total 2022	Total 2021
Revenus des placements	298		-	298	142
Autres produits des placements	13		193	206	316
Profits provenant de la réalisation des placements	-		3	3	-
Produits des placements	311		197	507	457
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-172		-	-172	-138
Autres charges de placements	-77		-1 630	-1 708	- 148
Pertes provenant de la réalisation des placements	-		-	-	-213
Charges des placements	-249		-1 630	-1 879	-499
TOTAL	62	-	-1 434	-1 372	-41

Note 41 : Résultat exceptionnel (poste 14 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	2022	2021
Produits exceptionnels	3 996	733
Produits exceptionnels divers	3 395	407
Reprises de provision exceptionnelles	602	326
Charges exceptionnelles	-3 991	-1 631
Charges exceptionnelles diverses	-2 646	-1 259
Dotations aux provisions exceptionnelles	-1 345	-373
Résultat exceptionnel	6	-898

Note 42 : Impôts sur les bénéfices (poste 15 du compte de résultat)

Rationalisation de la charge d'impôt au 31/12/N (en milliers d'euros)	Base	2022
Impôts sur les sociétés théoriques	-12 511	-3 128
Base 25 %	-12 511	-3 128
Contribution additionnelle 3,3 %	-2 365	-78
Impact des différences permanentes	5 564	1 433
Impôts sur exercices antérieurs		-40
Impôts différés		-1 085
Crédit d'impôt		-7
Total		-2 905

(en milliers d'euros)	GALIAN Social	Filiales intégrées fiscalement	Groupe d'intégration fiscale	Retraitements de consolidation	GALIAN Consolidé
Base d'impôt différé passif		65	65	291	356
Base d'impôt différé actif		-4 112	-4 112		-4 112
Total des bases d'impôts différés		-4 046	-4 046	291	-3 756
Impôt différé de base				75	-970
Impôt différé impact changement taux sur immeubles					2 055
Impôt différé				1 085	1 085
Résultat net de l'exercice	-1 118	11 809	10 691	-2 300	8 390
Impôt sur les sociétés en compte	-344	2 164	1 820	1 085	2 905
Résultat avant impôt	-1 462	13 973	12 511	-1 215	11 296
Retaitements fiscaux		-5 564	-5 564	1 215	-4 349
Résultat fiscal	-1 462	8 409	6 947		6 947
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal	-366	2 146	1 779		1 779
Taux moyen d'imposition	25,00 %	25,53 %	25,61 %		25,61 %
Correction impact intégration fiscale	20	-13	7		7
Impôt sur les sociétés de l'exercice au taux normal intégration fiscale	-346	2 133	1 786		1 786
IS sur exercices antérieurs	1	39	40		40
Crédit d'impôt		-7	-7		-7
Impôt sur les sociétés en compte	-344	2 165	1 819	1 085	2 905

Note 43 : Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	BURETTE	MAZARS	TOTAL
Audit (Certification des comptes) Données HT	113	13	127
GALIAN	8	13	21
GALIAN Assurances	90		90
GALIAN Courtage	15		15
Autres prestations	-	-	-
GALIAN			-
GALIAN Assurances			-
GALIAN Courtage			-
TOTAL	113	13	127

Compte de résultat sectoriel



Note 44 : Compte technique de l'assurance non-vie (postes 1, 6, 7 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	Opérations brutes	Cessions et rétrocession	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021	Var en €	Var en %
Primes acquises	39 727	- 478	39 249	37 532	1 717	0
Primes émises	39 639	- 478	39 161	37 461	1 701	0
Variation des primes non acquises	88	-	88	72	16	22 %
Part du compte technique dans les produits nets des placements	86		86	90	- 4	-4 %
Autres produits techniques			-	-		
Charges des sinistres	-4 512	-	- 4 512	- 5 854	1 342	-23 %
Prestations et frais payés	- 5 158	-	- 5 158	- 5 203	45	-1 %
Charges des provisions pour sinistres	645	-	645	- 651	1 297	-199 %
Charges des autres provisions techniques			-	-		
Participation aux résultats	-98	-	- 98	- 72	- 26	
Frais d'acquisition et d'administration	-6 221	-	- 6 221	- 6 726	506	-8 %
Frais d'acquisition	59		59	- 456	515	
Frais d'administration	-6 280		- 6 280	- 6 270	- 10	0 %
Commissions reçues des réassureurs	-		-	-	-	
Autres charges techniques	-1 860	-	- 1 860	- 3 812	1 952	-51 %
Variation de la provision pour égalisation	-		-	-	-	
Résultat technique de l'assurance non-vie	27 123	- 478	26 645	21 159	5 487	26 %
Participation des salariés	-		-	-	-	
Produits nets des placements hors part du compte technique	62		62	- 66	128	
Résultat de l'exploitation	27 185	- 478	26 707	21 092	5 615	27 %
Transferts intersectoriels	-17 979		- 17 979	- 12 461	- 5 519	
Résultat de l'exploitation économique	9 206	- 478	8 728	8 632	96	1 %

Note 45 : Compte d'exploitation des autres activités (postes 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12, 13 du compte de résultat)

(en milliers d'euros)	2022	2021
Chiffres d'affaires	14 778	12 935
Autres produits d'exploitation	19 856	13 222
Honoraires et services extérieurs	- 36 732	- 24 751
Impôts et taxes	- 1 539	- 1 277
Charges de personnel (y compris participation)	- 10 135	- 9 120
Charges de gestion diverses	- 9	- 12
Dotations aux amortissements et provisions	- 1 995	- 1 480
Résultat d'exploitation avant produits financiers	- 15 776	- 10 482
Produits financiers nets de charges	- 1 434	25
Résultat de l'exploitation	- 17 209	- 10 457
Transferts intersectoriels	17 979	12 461
Résultat de l'exploitation économique	770	2 003

Autres informations sectorielles



Note 46 : Ventilation primes acquises par nature de garantie (poste 1 du compte de résultat)

Non-Vie (en milliers d'euros)	2022	2021
Caution	39 493	37 735
Perte financière	234	276
Dommages corporels	-	-
TOTAL	39 727	38 010

Note 47 : Ventilation primes acquises par zone géographique (poste 1 du compte de résultat)

Non-Vie (en milliers d'euros)	2022	2021
France	39 727	38 010
TOTAL	39 727	38 010

Note 48 : Ventilation des charges des provisions techniques par nature de garantie

Non-Vie (en milliers d'euros)	2022	2021
Caution	646	-651
Perte financière	-1	0
Dommages corporels	-	-
TOTAL	654	-651

Autres informations



Note 49 : Rémunération des mandataires sociaux

L'ensemble des indemnités allouées aux mandataires sociaux s'est élevé à 623 462 € en 2022. Aucun prêt ni avance ne leur ont été consentis durant l'exercice.

Note 50 : Entreprises liées

Aux 31 décembre 2022, l'ensemble des entreprises liées comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe GALIAN est consolidé par intégration globale.

Note 51 : Effectif

	2022
Effectif moyen à temps plein	193
- dont direction	2
- dont cadres	142
- dont non cadres	49

La masse salariale brute 2022 s'élève à 10 917 858 €.

Les comptes sociaux de GALIAN



Au 31 décembre 2022, le résultat net de l'exercice de GALIAN est déficitaire de 1 118 K€ contre 8 K€ l'année précédente.

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 20 K€ contre 120 K€ en 2021. On constate notamment que :

- Les produits d'exploitation pour l'exercice écoulé sont de 104 K€ contre 37 K€ en 2021. Ils correspondent à la refacturation de frais internes.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 124 K€ contre 157 K€ en 2021, soit une diminution de 33 K€ liée à une baisse des honoraires.

Le résultat financier est déficitaire de 1 489 K€ contre un bénéfice de 55 K€ en 2021, soit une diminution de 1 544 K€.

On constate notamment que :

- Les produits financiers s'élèvent à 133 K€ contre 86 K€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 46 K€ qui s'explique essentiellement par la hausse des rendements des comptes et dépôt à terme sur le dernier trimestre de l'année.
- Les charges financières sont déficitaires de 1 622 K€ contre 32 K€ pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 1 591 K€, en raison de la dépréciation des fonds obligataires, liée à la hausse des taux.

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 47 K€ contre 149 K€ en 2021.

Enfin, l'impôt sur les bénéfices de l'exercice est un produit de 344 K€ contre une charge de 92 K€ en 2021. Cette situation s'explique, conformément à la convention d'intégration fiscale existant entre les sociétés du Groupe, par la constatation dans les comptes de GALIAN, du produit d'impôt résultant de l'imputation de son déficit sur le résultat bénéficiaire du groupe.



Bilan actif



Poste	Bilan – Actif (en milliers d’euros)	Notes	31/12/2022			31/12/2021	Variation
			Brut	Amort, Prov	Net	Net	Net
1	Capital souscrit – non appelé						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d’établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, brevets, licences, logiciels						
	Terrains		1		1	1	
	Constructions						
	Installations techniques, matériels, et outillage industriels						
	Autres						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
3	Immobilisations financières (2)	1, 2	136 176	–1 622	134 553	137 240	–2 687
3.1	Participations	1	120 694		120 694	120 701	–8
3.2	Créances rattachées à des participations	1	398		398	625	–228
	Titres immobilisés de l’activité de portefeuille						
3.3	Autres titres immobilisés	1, 2	15 084	–1 622	13 461	15 913	–2 451
	Prêts	1,2					
3.4	Dépôts et cautionnements	1, 4	1		1	1	
	ACTIF IMMOBILISÉ	1, 2, 4	136 176	–1 622	134 554	137 241	–2 687
	Stocks et en-cours						
	Matières premières et autres approvisionnements						
	En cours de production [biens et services]						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3) :						
4	Créances clients et comptes rattachés	4					
5	Autres créances	4	2 932		2 932	2 873	59
	Capital souscrit – appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres						
6	Instruments de trésorerie	3	11 063		11 063	6 002	5 061
7	Disponibilités		698		698	2 887	–2 189
	Charges constatées d’avance (3)	5	21		21		21
	ACTIF CIRCULANT		14 714		14 714	11 762	2 952
	Charges à répartir sur plusieurs exercices						
	Primes de remboursement des emprunts						
	Écarts de conversion Actif						
	TOTAL GÉNÉRAL		150 891	–1 622	149 268	149 003	266

Bilan passif



Poste	Bilan – Passif (en milliers d’euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation
1	Capital	8	22 955	23 846	–891
	Primes d’émission, de fusion, d’apport				
	Écart de réévaluation				
	Écart d’équivalence				
	Réserves :				
	Réserve légale		5 813	5 813	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées		1 379	1 379	
	Autres réserves		106 912	106 920	–8
2	Réserves	8	114 104	114 112	–8
	Report à nouveau				
3	Résultat de l’exercice (bénéfice ou perte)		–1 118	–8	–1 110
	Subventions d’investissement				
	Provisions réglementées				
	CAPITAUX PROPRES		135 941	137 950	–2 009
	Produits des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	AUTRES FONDS PROPRES				
	Provisions pour risques				
4	Provisions pour charges	8ex	6 358	6 358	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		6 358	6 358	
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
5	Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	9	6 484	1 883	4 601
	Avances et acomptes versés sur commandes en cours				
6	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	9	62	102	–40
7	Dettes fiscales et sociales	9	335	2 623	–2 288
8	Autres dettes	9	87	86	1
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d’avance				
9	DETTES (1)	9	6 969	4 694	2 274
	TOTAL GÉNÉRAL		149 268	149 003	266

Compte de résultat social

Poste	Compte de résultat social en liste (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021	Variation
	Ventes de marchandises				
	Production vendue [biens et services]				
	Chiffre d'affaires net				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subvention d'exploitation				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		102	37	65
	Autres produits		3		2
1	PRODUITS D'EXPLOITATION	7,11	104	37	68
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (marchandises)				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
	Autres achats et charges externes		-124	-157	33
	Impôts, taxes, versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
	Sur immobilisations : dotations aux provisions				
	Sur actif circulant : dotations aux provisions				
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				
	Autres charges				
2	CHARGES D'EXPLOITATION	7	-124	-157	33
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-20	-120	100
	Produits financiers de participations (3)				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		114	39	75
	Autres intérêts et produits assimilés		15	32	-17
	Reprises sur provisions et transferts de charges			15	-15
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		3		3
	PRODUITS FINANCIERS		133	86	47
	Dotations financières aux amortissements et provisions		-1 622		-1 622
	Intérêts et charges assimilées (4)				
	Différence négative de change				
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement			-32	32
	CHARGES FINANCIÈRES		-1 622	-32	-1 591
	RÉSULTAT FINANCIER		-1 489	55	-1 544
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		-1 509	-65	-1 444
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		49	152	-103
	Produits exceptionnels sur opérations en capital				
	Reprises sur provisions et transfert de charges				
3	PRODUITS EXCEPTIONNELS	12	49	152	-103
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		-2	-3	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
4	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12	-2	-3	
5	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	12	47	149	-102
	Participation des salariés aux résultats (v)				
	Impôts sur les bénéfices (vi)		344	-92	436
	RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS		-1 118	-8	-1 110

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices de GALIAN

Nature des indications	2018	2019	2020	2021	2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	27 386	26 209	25 232	23 846	22 955
PS1 (ex Parts sociales de base)	11 078	10 674	10 304	9 771	9 433
PS2 (ex Parts sociales de garantie)	16 308	15 535	14 929	14 075	13 522
Parts sociales d'investissement					
Nombre de parts sociales de base à 40 €	277	267	258	244	236
Nombre de parts sociales de garantie à 1,52 €	10 729	10 220	9 821	9 260	8 896
Nombre de parts sociales d'investissement à 240 €					
OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires					
Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 205	564	9	99	-1 462
Impôts sur les bénéfices	-92	-108	-52	-65	346
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat net	1 021	672	-52	-8	-1 118
Résultat distribué					
RÉSULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	0,21	0,06	-0,01	0,00	-0,12
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,09	0,06	-0,01	0,00	-0,12
Dividende attribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	-	-	-	-	-

Annexes aux comptes annuels



RÈGLES ET PRINCIPES COMPTABLES

1. Principes comptables

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC N° 2014-03, modifié par le règlement n° 2017-01 du 5 mai 2017, ainsi que l'application des conventions générales et adaptations professionnelles du Conseil National de la Comptabilité PCG art 531-1/1.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect des règles de prudence, conformément aux principes de base suivants :

- Principe d'indépendance des exercices (art. 8 du Code de Commerce)
- Principe de permanence des méthodes (art. 11 du C.C.)
- Principe des coûts historiques (art. 12 du C.C.)
- Principe de non compensation (art. 13 du C.C.)
- Principe de continuité d'exploitation (art. 14 du C.C.)

Les comptes annuels sont présentés avec un souci de sincérité, d'objectivité et de bonne information.

2. Méthodes d'évaluation

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement calculé linéairement suivant la durée prévisible d'utilisation.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition et évalués en fonction de leur valeur d'actif net ou de leur valeur d'utilité pour l'entreprise ; en cas de moins-value, une provision pour dépréciation est constatée.

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant. Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la quote-part des capitaux propres de la filiale que ces titres représentent, de la valeur de rendement et du potentiel économique et financier de la filiale considérée, en faisant notamment référence à l'actif net réévalué.

Autres titres immobilisés

Il s'agit des titres autres que les titres de participation que l'entreprise a l'intention ou l'obligation de conserver durablement.

Le principe de détermination s'appliquant à l'ensemble du portefeuille titres est le suivant :

- Comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur d'inventaire
- Les plus-values globales par catégorie de titres ne sont pas comptabilisées – Les moins-values par titres sont comptabilisées sous forme de dépréciation.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées hors frais, nettes des coupons courus à l'achat. Les cessions sont valorisées selon la méthode « premier entré premier sorti ».

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes est la valeur boursière du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les moins-values latentes résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Provisions pour risques et charges

- Provision pour risques exceptionnels : cette provision a un caractère exceptionnel.
- Provision pour impôts différés : ce poste enregistre l'impôt différé social résultant du décalage dans le temps entre la constatation des produits et des charges dans ses comptes sociaux et leurs impacts sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice. La comptabilisation de cet impôt est une option retenue par GALIAN dans ses comptes sociaux, elle est obligatoire dans ses comptes consolidés.

Impôt sur les sociétés

La Société a constitué un groupe d'intégration fiscale avec ses filiales GALIAN Assurances, GALIAN Courtage ainsi que les SCI de gestion de patrimoine ; à ce titre elle est redevable directement de l'impôt sur les sociétés, calculé sur le résultat d'ensemble du Groupe. Une première convention organisant la répartition de l'impôt global du groupe fiscal avait été mise en place ; il avait ainsi été décidé de faire en sorte que chaque société se trouve dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne, si elle était restée imposée séparément.

Une nouvelle convention d'intégration fiscale a été conclue en 2014. La répartition de l'impôt est inchangée pour les sociétés bénéficiaires, mais il a été décidé de faire en sorte que les sociétés déficitaires profitent immédiatement du crédit d'impôt généré du fait de leur déficit de l'année. Cette modification ne concerne pas les reports déficitaires existants, mais uniquement les déficits à venir. Les charges et produits d'impôts différés résultant des décalages dans le temps entre la constatation comptable et fiscale des charges et produits donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour impôt différé actif ou passif. Cet impôt est calculé au dernier taux en vigueur connu.

3. Notes sur le bilan et le compte de resultat

Note 1 : Valeurs immobilisées (postes 2 et 3 de l'actif)

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1			1
Immobilisations financières	137 240		1 064	136 176
Participations	120 701		8	120 694
Créances rattachées à des participations	625		228	398
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	15 913		829	15 084
Prêts				
Dépôts et cautionnements	1			1
Total	137 241		1 064	136 176

Note 2 : Amortissements et provisions (poste 3.3 de l'actif)

Amortissements et provisions (en milliers d'euros)	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		1 622		1 622
Provisions – OPCVM monétaires ou obligataires		1 622		1 622
S/D autres obligations (invest)		-	-	-
Total		1 622		1 622

Note 3 : Valorisation des placements (postes 3 et 6 de l'actif)

Désignation (en milliers d'euros)	Poste actif	Valeur brute* (A)	Créances rattachées (B)	Provision pour dépréciation (C)	Valeur d'actif (D=A+B+C)	Plus-values latentes (E)	Moins-values latentes (F)	Valeur de réalisation (G=A+E-F)
Comptes à terme		11 000	63		11 063			11 000
Créances sur les établissements de crédits à terme	6	11 000	63		11 063			11 000
Obligations								
Titres de créances négociables		-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.3							
Actions		-	-	-	-	-	-	-
O.P.C.V.M. (SICAV et FCP)		15 009	75	-1 622	13 461		1 622	13 386
Certificats d'association		-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	3.3	15 009	75	-1 622	13 461		1 622	13 386
Participations et autres titres détenus à long terme	3.1	749			749			749
Part dans les entreprises liées	3.1	119 945			119 945	122 734		242 679
Total		146 702	138	-1 622	145 218	122 734	1 622	267 814

Note 4 : État des créances (postes 3.4, 4, 5 de l’actif)

(en milliers d’euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
Actif immobilisé	1	1	
Créances Client et Comptes rattachés	-	-	
Autres créances	2 932	2 932	
Total	2 932	2 932	

Note 5 : Charges constatées d’avance incluses dans les postes du bilan
Cette rubrique contient l’amortissement des surcotes constatées sur les obligations en portefeuille (cf. note 2).

Note 6 : Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

(en milliers d’euros)	2022
Immobilisations financières	75
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	
Instruments de trésorerie	63
Disponibilités	

Note 6 ex : charges à répartir
Néant

Note 7 : Opérations avec les entreprises liées (postes 1 et 2 du compte de résultat)
Refacturation des frais communs entre les sociétés du Groupe
Dans le cadre de la convention de groupement de fait établie entre GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage et les SCI, organisant la mise à disposition du personnel, du matériel, ainsi que diverses prestations de services, entre les sociétés, GALIAN a réalisé des refacturations à ses filiales en 2022.

(en milliers d’euros)	31/12/2022	Entreprises liées
Produits d’exploitation	104	102
Charges d’exploitation	-124	
Dont autres achats et charges externes	-124	

Note 8 : Capital social et variation du capital (postes 1 et 2 du passif)
Au 31 décembre 2022, la composition du capital est détaillée comme suit :
Parts sociales 1 : 235 806 parts de valeur unitaire de 40 euros
Parts sociales 2 : 338 059 parts de valeur unitaire de 40 euros
Le capital s’élève donc à 22 955 209 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres en début d’exercice		
Parts sociales de base	244 260	40 €
Parts sociales de garantie	351 871	40 €
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d’exercice		
Parts sociales de base	235 806	40 €
Parts sociales de garantie	338 059	40 €

A / Variation du capital souscrit

Nature du capital souscrit (en milliers d’euros)	Poste passif	31/12/2021	Variations*	31/12/2022
Capital social de base				
Capital social d’investissement				
Capital social de base non participant		1		1
Capital social de garantie				
Parts sociales 1		9 770	-338	9 432
Parts sociales 2		14 075	-552	13 522
CAPITAL SOUSCRIT	1	23 846	-891	22 955

B / Variation des réserves

Nature des réserves (en milliers d’euros)	Poste passif	31/12/2021	Variations*	31/12/2022
Réserve légale		5 813		5 813
Réserve légale affectée aux plus-values long terme		1 379		1 379
Réserve facultative		106 920	-8	106 912
Réserves	2	114 112	-8	114 104
Report à nouveau				
Réserves et report à nouveau		114 112	-8	114 104

* Affectation du résultat 2021

Note 8 ex : Provisions (poste 4 du passif)

Amortissements et provisions (en milliers d’euros)	À l’ouverture	Augmentation	Diminution	À plus de 5 ans
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges*	6 358			6 358
Provisions pour dépréciation				
Total	6 358			6 358

Le solde des provisions pour risques et charges correspond aux impôts différés sur les immeubles

Note 9 : État des dettes (postes 5, 6, 7, 8, 9 du passif)

(en milliers d’euros)	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 an
Établissements de crédit				
Dettes financières diverses	6 484	6 484		
Fournisseurs	62	62		
Dettes fiscales et sociales	335	335		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	87	87		
- Surcote/Décote				
- Créiteurs divers	1	1		
- Créiteurs clients	86	86		
Produits constatés d’avance				
Total	6 969	6 969		

Note 10 : Charges à payer incluses dans les postes du bilan

(en milliers d’euros)	Clôture	Exercice précédent
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Fournisseurs	29	92
Dettes fiscales et sociales		
Autres dettes		

Note 11 : Produits d’exploitation (poste 1 du compte de résultat)

(en milliers d’euros)	2022	2021
Chiffre d’affaires nets		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d’exploitation		
Charges refacturées au groupement de fait*	102	37
Reprise FRBG		
Transfert de charges		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	102	37
Différence de règlement sociétaires	3	
Autres produits	3	
Produits d’exploitation	104	37

*Charges refacturées au groupement dans le cadre de la convention de groupement de fait entre GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, et les SCI non soumises à TVA.

Note 12 : Résultat exceptionnel (postes 3, 4, 5 du compte de résultat)

(en milliers d’euros)	2022	2021
Produits exceptionnels sur opération de gestion	49	152
Charges exceptionnelles	-2	-3
Résultat exceptionnel	47	149

Note 13 : – Impôts sur les bénéfices – intégration fiscale (poste 6 du compte de résultat)

(en milliers d’euros)	GALIAN Social
Base d’impôt différé actif	
Base d’impôt différé passif	
Total des bases d’impôts différés	
Impôt différé de base	
Impôt différé impact changement taux sur immeubles	
Impôt différé	
Résultat net de l’exercice	-1 118
Impôt sur les sociétés en compte	344
Résultat avant impôt	-1 462
Retaitements fiscaux	
Résultat fiscal	-1 462
Impôt sur les sociétés de l’exercice au taux normal	-366
Taux moyen d’imposition	25,00 %
Correction impact intégration fiscale	20
Impôt sur les sociétés de l’exercice au taux normal intégration fiscale	-346
Impôts sur les sociétés sur exercices antérieurs	1
Impôt sur les sociétés en compte	-344

Note 14: Engagements hors bilan

Néant

Note 15: Effectifs

Néant

Note 16: Filiales et participations

Filiales et participations en milliers d'euros	Capital	Autres capitaux propres	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Avances consenties	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d’Affaire Hors Taxes 2022	Résultat 2022	Dividendes
				Brute	Nette					
1. Filiales détenues										
GALIAN Assurances 89, rue La Boétie 75008 Paris	103 126	32 659	99,99 %	109 794 990	109 794 990	-	-	39 727 540,21	11 651 275	0
GALIAN Courtage 89, rue La Boétie 75008 Paris	5 000	2 315	100,00 %	10 150	10 150	-	-	29 462	580	
SCI MARBEUF	5 641	-154	0,01 %	0,010	0,010	-	-	334	141	
SCI BOCCADOR- TAILLANDIERS	14 830	127	0,01 %	0,010	0,010	-	-	953	279	
SCI BOÉTIE 2 PONTHIEU	9 900		0,01 %	0,010	0,010	-	-	724	-549	
SCI BOCCADOR-KLÉBER	9 000	433	0,01 %	0,010	0,010	-	-	807	460	
SCI PONTHIEU 4	800		0,01 %	0,001	0,001		-		-66	
SCI SAINT-MICHEL	2 800	-13	0,01 %	0,001	0,001	-	-	110	45	
SCI LEPIC	1 900		0,01 %	0,001	0,001	-	-	80	49	
SCI VICTOR HUGO	7 700	-203	0,01 %	0,001	0,001	-	-	1	-352	
SCI MYRON HERRICK	9 224		0,01 %	0,001	0,001	-	-	373	166	
SCI GALIAN Assurances BERRI	6 150	-105	0,01 %	0,001	0,001	-	-	134	11	
SCI 89 BOÉTIE	17 164		0,01 %	0,010	0,010			265	-247	
SCI GALIAN Assurances Patrimoine VII			0,01 %	0,001	0,001					
Les SCI sont domiciliées 89, rue La Boétie 75008 Paris										
2. AUTRES FILIALES OU PARTICIPATIONS										
CPI – BIEN ICI				749	749					

Note 17– Rémunération des mandataires sociaux

La Société n’a versé aucune rémunération aux mandataires sociaux au cours de l’exercice ; par ailleurs, aucun prêt ou avance ne leur a été accordé en 2022.

Note 18 – Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs à l’exercice 2022 s’élèvent à 21 532 € hors taxes répartis par cabinet de la manière suivante :

- Cabinet Mazars : 13 385 € hors taxes
- Cabinet Sec Burette : 8 035 € hors taxes

Note 19 – Comptes consolidés

Les comptes de GALIAN sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe GALIAN dont le siège se situe au 89, rue La Boétie, 75008 Paris.

Annexe sur le gouvernement d'entreprise

I. Modalités d'exercice de la direction générale de la société

En application des dispositions de l'article L. 225-37-4, 4° du Code de commerce, nous vous précisons que votre Conseil d'administration et conformément à la faculté qui lui est offerte par l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, a décidé de dissocier les fonctions de président du Conseil d'administration et de directeur général, ce dernier assumant la direction générale de la Société.

II. Mandats et fonctions exercés dans toute autre société par chaque mandataire social

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 1° du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice.

Monsieur Gérard COL, exerçant le mandat de Président du Conseil d'administration au sein de la Société, exerce par ailleurs le mandat de Président du Conseil d'administration dans les sociétés GALIAN et GALIAN Courtage :

- Président de la SAS ADMINISTRATION IMMOBILIÈRE ANNECIENNE « 2A »
- Gérant de la SC CHM Holding
- Gérant de la SCI COURLIS
- Gérant de la SCI GENÈVE 59

Et également co-gérant de :

- SCI MARBEUF
- SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS
- SCI BOÉTIE 2 PONTTHIEU
- SCI BOCCADOR-KLÉBER
- SCI 89 BOÉTIE
- SCI PONTTHIEU 4°
- SCI SAINT-MICHEL
- SCI LEPIC
- SCI MYRON HERRICK
- SCI VICTOR HUGO
- SCI 12 RUE BERRI
- SCI MARBEUF
- SCI GALIAN Assurances PATRIMOINE VII

Monsieur Alain LEDEMAI, exerçant le mandat de Directeur général au sein de la Société, exerce par ailleurs le mandat de Directeur général dans les sociétés GALIAN et GALIAN Courtage, est également co-gérant des :

- SCI MARBEUF
- SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS
- SCI BOÉTIE 2 PONTTHIEU
- SCI BOCCADOR-KLÉBER
- SCI 89 BOÉTIE
- SCI PONTTHIEU 4°
- SCI SAINT-MICHEL
- SCI LEPIC
- SCI MYRON HERRICK
- SCI VICTOR HUGO
- SCI 12 RUE BERRI
- SCI MARBEUF
- SCI GALIAN ASSURANCES PATRIMOINE VII

Monsieur Bruno HOUSSIN, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration et 1^{er} Vice-Président de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérant de la société PROXIMMO SARL
- Gérant de la SARL MJH
- Gérant de la SARL PRO-INVEST
- Administrateur ESI BUSINESS EXECUTIVE

Monsieur Hugues DEVAUX, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration et 2° Vice-Président de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérant du CABINET DEVAUX
- Gérant de SCI DEVAUX-CAILLAUD

Monsieur Cyril MESSIKA, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration et Secrétaire général de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérant de PLANET IMMOBILIER
- Co-gérant de SYNDIC AZUR
- Gérant de la SCI DLC

Madame Marion BOLLAERT, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérante de la SARL IMMOPROS
- Gérante de la SCI KAMARA

Monsieur Charles DANIEL, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de la SAS CHARLES DANIEL IMMOBILIER

Monsieur Stéphane GLUCKSMANN, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérant de CITYA HOREAU COUFFON
- Gérant de CITYA DIEPPE
- Gérant de CITYA GUERET
- Gérant de CITYA IMMOBILIER TOULOUSE
- Gérant de CITYA NATIVE CHALONS-EN-CHAMPAGNE
- Gérant de CITYA NATIVE LAON
- Gérant de CITYA QUIMPER
- Gérant de CITYA TULLE
- Président D'INTERFACE SERVICES HABITAT CONSEIL
- Gérant de SCSB
- Gérant de CFI
- Gérant de CITYA BELUGA
- Gérant de CITYA BELVIA TOULOUSE
- Gérant de CITYA CHERBOURG
- Gérant de CITYA CONCARNEAU

Monsieur François-Xavier GUI, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de GUI IMMOBILIER
- Président de DEVICTOR IMMOBILIER
- Vice-Président SCEA VALDEZE
- Gérant de la holding FX GUI
- Gérant du CABINET LAGIER
- Gérant du CABINET ADEQUAT
- Gérant de l'EARL LA FAYANCE
- Gérant de la SCI LA FAYANCE
- Gérant de la SCI VICTOR
- Gérant de la SCI GUICHARD
- Co-Gérant de la SARL CBG
- TUP avec GUI
- Maire de La Tour d'Aigues

Madame Catherine JEUFRAUX, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Gérante de L'AGENCE DU GRAND PARIS & STATES
- Gérante de la société civile NEW CO PARTICIPATIONS (holding)
- Co-gérante de la SCI 3 PYRAMIDE

Monsieur André LACABE, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président de SAS CABINET LACABE
- Gérant de la SCI SERMIPI
- Associé de la SARL SINERGIC INFORMATIQUE

Monsieur Olivier PRINCIVALLE, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN et GALIAN Courtage

- Président de MOULIN DES PRÉS
- Président de SPELUNCA HOLDING SAS
- Président de SPELUNCA CONSULTING SAS
- Gérant de la SCI DU 17 AVENUE DE LA RÉSISTANCE
- Co-gérant de la SCI JEP

Monsieur Jean-Louis VESPERINI, exerçant le mandat d'Administrateur au sein de la Société, est par ailleurs :

- Membre du Conseil d'administration de GALIAN et GALIAN Courtage
- Président d'AXIUM
- Président d'AXIUM CONSTANS
- Président d'AXIUM MONCEAU
- Président de BELLAVITA
- Président de BELLAVITA MAISONS-ALFORT
- Président de BELLAVITA PARIS 7°
- Président de CBS IMMOBILIER
- Président de CDB GESTION
- Président de FONCIA AMYOT GILLET
- Président de FONCIA BELCOURT
- Président deFONCIA GOBELINS
- Président de FONCIA TURCKHEIM
- Président de FONCIA VAL D'ESSONNE
- Président de GÉRANCE DE PASSY
- Président de PROXIMMOB AGENCE DE JUVISY
- Président de SAINT ASPAIS
- Président de SYNDIC +
- Président de Président de GIEP – FONCIA MARNE-LA-VALLÉE
- Président d'ACM IMMOBILIER

III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 1, 3° du Code de commerce, aucune délégation de compétence et des délégations de pouvoirs n'a été accordée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital sur le fondement des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

IV. Conventions intervenues, directement ou par personnes interposées, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux et l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Néant.

Les rapports des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

SEC BURETTE

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Rouen
9, rue Malatiré
76000 Rouen

Mazars

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Versailles
Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

À l'Assemblée générale de la société

GALIAN



OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GALIAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon Note jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations prudentielles Solvabilité II extraites du rapport prévu par l'article L.355-5 pour le rapport sur les comptes annuels du Code des assurances.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance

avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives, lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

À Rouen et à Paris La Défense,
Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE
Alain BURETTE

MAZARS
Pierre DE LATUDE

Les rapports des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée générale de la société

GALIAN



OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Galian relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points-clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le Rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. Nous précisons qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations prudentielles Solvabilité II extraites du rapport prévu par l'article L.356-23 pour le rapport sur les comptes consolidés du Code des assurances.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouver- nement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives, lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but

d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés, ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

À Rouen et à Paris La Défense,
Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE
Alain BURETTE

MAZARS
Pierre DE LATUDE

Les rapports des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

À l'Assemblée générale de la société
GALIAN



En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine

professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1) Convention de groupement de fait

Nature et objet :

La convention a été autorisée par le Conseil d'administration de votre société en date du 18 décembre 2003. L'objet du groupement de fait est de mettre à la disposition des adhérents les services communs concourant directement et exclusivement à la réalisation de leurs activités exonérées de TVA. Cette convention a pour objet de définir la nature des prestations concernées, le mode de répartition des dépenses communes et les modalités de remboursement de frais par les adhérents.

Les sociétés concernées sont les suivantes :

GALIAN, GALIAN Assurances, GALIAN Courtage, SCI MARBEUF, SCI BOCCADOR-TAILLANDIERS, SCI BOÉTIE 2 PONTIEU, SCI BOCCADOR-KLÉBER, SCI 89 BOÉTIE, SCI PONTIEU 4.

Les administrateurs concernés sont les suivants :

Monsieur Gérard COL
Monsieur Charles DANIEL
Monsieur Hugues DEVAUX
Monsieur Stéphane GLUCKSMANN
Monsieur Bruno HOUSSIN
Madame Catherine JEUFRAX
Monsieur André LACABE
Monsieur Jean-Louis VESPERINI
Monsieur Cyril MESSIKA

Monsieur Olivier PRINCIVALLE
Monsieur François-Xavier GUIIS
Madame Marion BOLLAERT

Modalités :

L'application de cette convention fait apparaître dans les comptes de GALIAN une charge nette pour l'exercice 2022 de 101 888 €.

2) Convention d'intégration ayant pour objet la répartition de la charge d'impôt sur les sociétés entre les sociétés du Groupe.

Nature et objet :

La convention a été autorisée par le Conseil d'administration de la Société en date du 18 décembre 2014.

La convention a pour objet :

- de répartir entre les sociétés du Groupe l'impôt dû par la société mère sur le bénéfice de l'ensemble ;
- d'affecter, le cas échéant, l'économie d'impôt pouvant résulter de l'intégration ;
- de déterminer les conséquences des distributions de dividendes au sein du Groupe ;
- d'arrêter le principe d'un dédommagement, le cas échéant, de la société qui s'avérerait pénalisée en cas de sortie du Groupe.

L'objectif de cette convention est de faire en sorte qu'en cas de déficit d'une filiale, de la faire bénéficier immédiatement et à titre définitif de l'économie d'impôt procurée au niveau de l'impôt global du Groupe par la prise en compte de ce déficit, et non, comme cela était prévu dans la précédente convention, d'en faire bénéficier la maison mère GALIAN.

Cette modification permettra à GALIAN Assurances, sous réserve de la recouvrabilité au niveau du Groupe des éventuels impôts différés générés lors du calcul du SCR, de déduire l'économie d'impôt consécutif à la perte résultant des chocs appliqués par la formule standard (capacité d'absorption des impôts différés).

Les déficits antérieurs à la nouvelle convention seront traités selon les modalités de l'ancienne convention.

Les administrateurs concernés sont les suivants :

Monsieur Gérard COL
Monsieur Charles DANIEL
Monsieur Hugues DEVAUX
Monsieur Stéphane GLUCKSMANN
Monsieur Bruno HOUSSIN
Madame Catherine JEUFRAX
Monsieur André LACABE
Monsieur Jean-Louis VESPERINI
Monsieur Cyril MESSIKA
Monsieur Olivier PRINCIVALLE
Monsieur François-Xavier GUIIS
Madame Marion BOLLAERT

Les sociétés concernées sont les suivantes :

Toutes les sociétés du Groupe sont concernées par la convention d'intégration fiscale.

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la charge d'impôt de GALIAN intégrée dans l'impôt sur les sociétés du Groupe est de 365 600 €.

En application de la loi, nous vous signalons que le Conseil d'administration n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-40-1 du Code de commerce.

À Rouen et à Paris La Défense,
Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE

Alain BURETTE

MAZARS

Pierre DE LATUDE



89, rue La Boétie - 75008 Paris
Tél : 0 806 800 888

www.galian.fr

Société coopérative d'intérêt collectif à forme anonyme à capital variable - RCS Paris 662 028 471
Agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
Adresse postale : GALIAN - TSA 20035 - 75801 Paris CEDEX 08